



## Accompagner.

Le plan d'accompagnement  
«Dédouanez en France».

SYNTHÈSE. PAGE8.



## Simplifier.

L'interlocuteur douanier unique.

SYNTHÈSE. PAGE18.



## Économiser.

Réduisez vos coûts  
avec la douane.

SYNTHÈSE. PAGE42.



# Douane Magazine. 9



Entreprises, la douane  
vous simplifie la vie !

1365 LE CLOS DES LAMBRAYS 1593 CHÂTEAU D'YQUEM  
1668 DOM PÉRIGNON 1729 RUINART 1743 MOËT & CHANDON  
1765 HENNESSY 1772 VEUVE CLICQUOT 1780 CHAUMET 1815 ARDBEG  
1817 COVA 1828 GUERLAIN 1832 CHÂTEAU CHEVAL BLANC  
1843 KRUG 1843 GLENMORANGIE 1846 LOEWE 1849 MOYNAT  
1849 ROYAL VAN LENT 1852 LE BON MARCHÉ 1854 LOUIS VUITTON  
1858 MERCIER 1860 TAG HEUER 1860 JARDIN D'ACCLIMATATION  
1865 ZENITH 1870 LA SAMARITAINE 1884 BULGARI 1895 BERLUTI  
1908 LES ECHOS 1916 ACQUA DI PARMA 1924 LORO PIANA  
1925 FENDI 1936 FRED 1944 LE PARISIEN 1945 CÉLINE  
1947 DIOR 1947 EMILIO PUCCI 1951 WENJUN 1952 GIVENCHY  
1958 STARBOARD CRUISE SERVICES 1959 CHANDON 1960 DFS  
1969 SEPHORA 1970 KENZO 1970 CAPE MENTELLE  
1976 BENEFIT COSMETICS 1977 NEWTON VINEYARD 1980 HUBLOT  
1984 MAKE UP FOR EVER 1984 THOMAS PINK 1984 DONNA KARAN  
1984 MARC JACOBS 1985 CLOUDY BAY 1991 FRESH  
1993 BELVEDERE 1998 BODEGA NUMANTHIA 1999 CHEVAL DES ANDES  
1999 TERRAZAS DE LOS ANDES 2001 DE BEERS DIAMOND JEWELLERS  
2004 NICHOLAS KIRKWOOD 2005 EDUN 2006 HÔTELS CHEVAL BLANC  
2010 NOWNESS

LVMH  
LA PASSION CRÉATIVE

# Éditorial.

## L'année 2016 a été une année particulièrement marquante pour la douane dans le domaine économique.

Une nouvelle réglementation européenne, le code des douanes de l'Union (CDU), est entrée en application. Le nouveau texte remplace le précédent code qui datait de 1992. La douane française a souhaité faire bénéficier immédiatement les entreprises des nouvelles opportunités offertes par ce nouveau code.

Ce changement de réglementation a donc été préparé, anticipé, puis accompagné par la douane avec :

- le lancement d'une vaste campagne d'information à destination des opérateurs économiques : le Tour de France des experts de la douane. 16 grandes journées d'information et de formation ont été organisées en 2016, en métropole et en outre-mer. Au total, plus de 3 000 sociétés ont participé à ces actions. Plus de 1 500 ont bénéficié d'entretiens personnalisés ;
- la mise en place, dès septembre 2015, d'un grand plan d'accompagnement intitulé « Dédouanez en France ».

Il détaille 40 mesures concrètes de la douane française pour simplifier les formalités, réduire les coûts des entreprises et leur faire gagner du temps.

La douane modernise et simplifie ses processus avec notamment la mise en place de l'interlocuteur douanier unique, la poursuite de la dématérialisation de ses procédures et la mise en place de nouvelles facilitations.

Création du Service Grands Comptes, renforcement du réseau des cellules conseil aux entreprises, mise en place du dédouanement centralisé national, autoliquidation de la TVA à l'import, dispenses de garanties financières... autant de mesures qui permettent aux opérateurs économiques d'accélérer leurs formalités et réduire leurs coûts.

Le statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA), véritable passeport à l'international, est également renforcé avec le CDU. Il devient la clé des facilitations et simplifications douanières.



L'OEA, opérateur Premium pour la douane, bénéficie aussi d'avantages exclusifs : traitement prioritaire de ses déclarations et allègement de la charge de contrôle sur ses flux.

La douane devient un accélérateur de croissance : elle participe ainsi au développement de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité des plates-formes logistiques françaises. Grâce aux mesures qu'elle met en place, la France se situe, en 2016, à la 1<sup>re</sup> place du classement *Doing Business* de la Banque mondiale pour le commerce transfrontalier.

« La France se situe en 2016 à la 1<sup>re</sup> place du classement *Doing Business* de la Banque mondiale pour le commerce transfrontalier. »

Ce nouveau numéro de Douane Magazine revient en détail, témoignages d'opérateurs à l'appui, sur les facilitations et simplifications du plan « Dédouanez en France », un an et demi après sa mise en œuvre.





# Le mot du Directeur général.

Rodolphe Gintz, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, est le Directeur général des douanes et droits indirects depuis le 6 février 2017.

## Quelle est votre ambition pour la douane ?

**Rodolphe Gintz** : La douane française apporte depuis de nombreuses années son expertise aux entreprises qui réalisent des opérations d'import/export.

**Mon ambition est de développer l'engagement de la douane au service de notre économie** : c'est une mission essentielle pour notre pays, pour nos entreprises et pour nos plates-formes logistiques, qui est encore trop mal connue. La douane doit non seulement continuer à simplifier ses procédures, à accompagner les opérateurs et à être un facteur de croissance pour nos entreprises tournées à l'international, mais elle doit aussi le faire savoir.

La douane est ainsi une administration de soutien aux entreprises, aux logisticiens et aux plates-formes logistiques. Nos cellules conseil aux entreprises se déplacent, chaque jour, sur l'ensemble du territoire pour conseiller les opérateurs au plus près de leurs besoins.

La douane, c'est aussi une offre



de service, des simplifications, des facilitations et une ambition d'accompagner nos entreprises à l'international. Tout cela est regroupé dans le plan « Dédouanez en France » et ses 40 mesures.

Avec deux missions, protection et soutien économique, qui forment un tout cohérent et indissociable, qui expliquent notre efficacité, la douane française atteint des niveaux d'excellence parmi les meilleurs au monde.

## Quel message voulez-vous adresser aux entreprises ?

**R. Gintz** : J'ai envie de leur dire :

anticipez la douane ! La matière douanière est une fonction stratégique au sein de l'entreprise, au même titre que le marketing ou le sourcing. Le schéma douanier doit donc être préparé soigneusement. Les experts de la douane sont là pour vous aider et vous conseiller, et tout cela gratuitement.

**Chefs d'entreprise** : venez voir la douane, car vous réaliserez des économies de temps et de trésorerie. Vous réduirez vos coûts, vous sécuriserez vos opérations et vous bénéficierez de conseils d'experts gratuits.

J'ai aussi envie de les inciter à obtenir les statuts douaniers, gage de qualité et de confiance, tels que l'Opérateur Économique Agréé (OEA). Cette 9<sup>e</sup> édition de « Douane Magazine » saura, je l'espère, vous convaincre de l'importance et de l'utilité de la douane, aujourd'hui administration clé dans la facilitation des flux de marchandises et la croissance des entreprises.

« La douane est une administration de soutien aux entreprises, aux logisticiens et aux plates-formes logistiques. »

## Actualités.

Signature en avril 2017 d'un accord inédit entre Business France et la douane pour renforcer l'accompagnement des entreprises à l'international.

Dans le but de faciliter le développement international des PME et ETI françaises, Business France et la douane, qui apporte déjà depuis de nombreuses années son expertise aux entreprises qui réalisent des opérations d'import/export, ont décidé d'unir leurs compétences et leurs moyens. Cette convention inédite vise à favoriser des synergies entre les services des deux partenaires



Muriel Pénicaud, Ambassadrice déléguée aux investissements internationaux, Directrice générale de Business France et Rodolphe Gintz, Directeur général des douanes et droits indirects signant la convention de partenariat.

en faveur des entreprises exportatrices.

Concrètement, les entreprises accompagnées par Business France à l'export bénéficieront, entre autres, d'un accès aux 42 cellules conseil aux entreprises de la douane, réparties partout en France. Avec ces services dédiés aux entreprises, la douane offre aux PME et ETI un conseil personnalisé et gratuit, adapté à leur schéma logistique.

Business France sera en charge de la sélection et de la mise en relation des entreprises avec les équipes de la douane en région.

En parallèle, et dans le même esprit de parcours simplifié, la douane mettra en place un référent « attractivité » au sein de ses équipes, que Business France pourra solliciter pour le compte des investisseurs étrangers qu'elle accompagne, afin de répondre à leurs problématiques douanières.

Muriel Pénicaud,  
Directrice générale de Business France.

“

L'impact des procédures douanières sur l'agilité des PME et ETI exportatrices est primordial. Grâce à cet accord, nos clients vont optimiser leurs démarches, bénéficier d'un accès facilité aux cellules conseil de la douane française et au final accélérer la mise à disposition de leurs produits sur les marchés étrangers. C'est un progrès majeur. ”

Rodolphe Gintz,  
Directeur général des douanes et droits indirects.

“ La douane française apporte depuis de nombreuses années son expertise aux entreprises. Cette démarche s'est traduite par le lancement, en septembre 2015, du plan « Dédouanez en France », 40 mesures concrètes pour réduire les coûts, accélérer le dédouanement et accompagner les opérateurs, afin de favoriser la croissance et l'emploi. Ce partenariat avec Business France permet de mutualiser informations, compétences et moyens au service d'un objectif partagé : faire de l'internationalisation de notre économie un facteur de développement et de croissance. ”

”

# Sommaire.

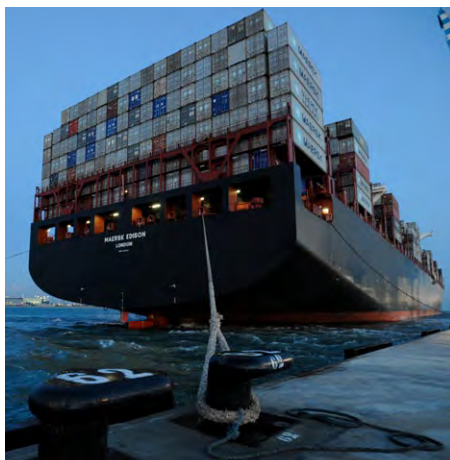
---

## 1. Accompagner.

# 8.

### Dédouaner en France.

Les entreprises au cœur des priorités  
de la douane.



# 13.

### Interview.

Jérôme Spiesse,  
responsable douane et contrôle export  
chez *Siemens France*.

## 2. Faciliter.

# 14.

### L'OEA.

L'Opérateur Économique Agréé (OEA),  
opérateur Premium de la douane.



# 17.

### Favoriser.

Plusieurs avantages sont réservés  
aux opérateurs OEA.

## 3. Simplifier.

# 18.

### Services.

L'interlocuteur douanier  
unique.



# 22.

### Interview.

Aurélié Katz,  
responsable douane  
chez *PUMA France*.

## 4. Dématérialiser.

# 24.

### Accélérer.

Pour accélérer et fluidifier vos procédures, demandez la douane !



# 29.

### Déclarer.

DELTA, une gamme étoffée de téléservices.

## 5. Économiser.

# 34.

### Réduire vos coûts

La compétitivité des entreprises, une préoccupation essentielle pour la douane.



# 39.

### Interview.

Marianne Artusio-Chenot, responsable douane chez *Dow AgroSciences SAS*.

## 6. Marseille.

# 42.

### Compétitivité.

La douane et les acteurs du port de Marseille se mobilisent pour plus de compétitivité et d'attractivité.



# 45.

### Interview.

Marie-Hélène Pasquier, secrétaire générale de l'*Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos (UMF)*.



# 1. Accompagner.

---

Les entreprises au cœur des priorités de la douane.





# Le plan d'accompagnement « Dédouanez en France ».

En 2015, la douane a lancé un grand plan d'accompagnement des entreprises intitulé « Dédouanez en France » pour favoriser le développement des entreprises à l'international et l'attractivité des plates-formes logistiques françaises.

Prévu sur 3 ans (2016-2018), il a pour but d'informer les entreprises sur les opportunités offertes par le nouveau code des douanes de l'Union, entré en application le 1<sup>er</sup> mai 2016, et de montrer, mesures à l'appui, que la douane simplifie la vie des entreprises pour faciliter le dédouanement en France. Aux côtés des entreprises, la douane prépare les acteurs de la chaîne logistique à ces évolutions, en leur offrant des procédures adaptées à leurs impératifs de compétitivité.



**DÉDOUANEZ EN FRANCE**

**40 MESURES CONCRÈTES**  
en faveur des entreprises

Les entreprises au cœur  
des priorités de la douane française

LES ENTREPRISES AU CŒUR DES PRIORITÉS  
DE LA DOUANE FRANÇAISE  
Attractivité - Compétitivité - Croissance

- 1 Simplifier et optimiser les formalités douanières à l'international
- 2 Réduire les coûts et faire gagner du temps aux entreprises
- 3 Accompagner les entreprises à l'international

**Des mesures pluriannuelles en faveur des entreprises**

- Un interlocuteur unique
- Présence en France
- Des entreprises conseillères
- Une douane numérique
- Dédouanez en France
- Un dialogue mobile
- Des flux sécurisés
- Des opérations douanières facilitées
- Toutes les composantes de la douane mobiles

« La douane simplifie la vie des entreprises pour faciliter le dédouanement en France. »

Tout en maintenant un haut niveau de sécurité pour les échanges, ce plan, composé de 40 mesures concrètes, vise trois objectifs : simplifier les formalités, réduire les coûts et faire gagner du temps aux opérateurs économiques.

Il s'adresse tant aux entreprises françaises qu'étrangères et affiche un message clair : « *Dédouaner en France est simple, rapide et la douane accompagne les opérateurs* ».

Avec ce plan, la douane se veut être un facteur de croissance, créateur d'emplois.

Le plan « Dédouanez en France » fait l'objet d'une vaste campagne de communication en France, auprès des fédérations professionnelles, des entreprises françaises, lors des journées d'information du Tour de France des experts douaniers, mais aussi à l'étranger, via les attachés douaniers qui couvrent 76 pays dans le monde.



# LA DOUANE EN ENTREPRISE : VECTEUR D'AGILITÉ

14e Colloque Douanier Européen

**16-17**  
**NOVEMBRE 2017**

Strasbourg  
Convention  
Center



Arsene  
Taxand

AKANEA

Amber Road  
POWERED GLOBAL LEAD

EasyLog

CONEX  
A WAY TO GROWTH

mic

CMS' Bureau Francis Lefebvre

## Le bilan à mi-parcours.

Le plan « Dédouanez en France » est prévu sur trois années (2016-2018). À ce stade, 31 mesures sur 40 enregistrent des résultats positifs.

Le suivi des mesures du plan est consultable en ligne sur le site Internet de la douane.

Chaque mesure du plan fait l'objet d'une **fiche de suivi individuelle**, qui reprend des indicateurs, une description de la mesure ainsi que des éléments d'information. Les fiches se veulent pédagogiques, évolutives et proposent également un calendrier des prochaines échéances, ainsi qu'un suivi des actions que la douane met en œuvre. **Après 18 mois d'existence, plus de 75 % des objectifs sont atteints** et les quelques mesures encore en cours de réalisation sont en voie de concrétisation.

# 75 %

**des objectifs sont atteints après 18 mois d'existence.**

Ce bilan repose sur l'engagement de l'ensemble des services douaniers. En effet, tout en maintenant les échanges à un haut niveau de sécurité, ce plan mobilise les compétences de l'administration des douanes pour simplifier et optimiser les formalités, réduire les coûts et le temps de dédouanement et accompagner les entreprises à l'international.

« Ce bilan repose sur l'engagement de l'ensemble des services douaniers. »



# LE REPRÉSENTANT EN DOUANE : UN ACTEUR INTERNATIONALEMENT RECONNU

**Le rapport d'étude sur les agents en douane publié en juin 2016 par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) offre un panorama des pratiques mondiales de la profession :**

**• Le représentant en douane : un acteur important pour les entreprises importatrices et exportatrices :**

De par leurs connaissances de la législation douanière et leur expertise dans les processus douaniers, les agents/représentants en douane remplissent pleinement leur rôle de conseil au service de leurs clients. Ils sont également garants de la protection des recettes de chaque État en veillant à la bonne application de la réglementation douanière et des formalités du commerce international, au recouvrement des droits et taxes applicables.

Au niveau européen, les récentes évolutions liées à la mise en place du Code des Douanes de l'Union (CDU) ont amené les professionnels à reconsidérer leur rôle et leur expertise afin de répondre au mieux au cahier des charges de plus en plus rigoureux des chargeurs.

**• L'agent en douane : une profession réglementée ?**

Dans la majorité des pays, la profession d'agent en douane est régulée, notamment pour protéger les intérêts des entreprises et de l'État dans l'accomplissement des formalités douanières.

Sur le plan européen, le CDU intègre une nouvelle notion de compétence professionnelle en matière douanière qui sera évaluée par l'Administration douanière dans le cadre de la certification OEA ou lors d'une demande d'enregistrement en tant que représentant en douane.

**• La place du représentant en douane dans le programme OEA :**

À l'international, les agents en douane ont saisi l'opportunité de la démarche OEA. Sur le plan européen, l'OEA, véritable colonne vertébrale du CDU, apporte une valeur ajoutée aux opérateurs certifiés. Les organisateurs de transport international et les représentants en douane, qui ont investi dans ce statut, apportent à la fois une sécurisation des échanges mais aussi une optimisation de l'expertise toujours au service des Administrations et des acteurs du commerce international.



**• Le représentant en douane : une profession qui résiste en prouvant sa compétence et son expertise :**

TLF Overseas a été moteur au niveau national et européen dans l'élaboration du Standard Européen de Compétence en Douane « CEN Standard », publié en janvier 2017. Ce cahier des charges, élaboré avec le soutien des professionnels du dédouanement, permettra de développer des programmes de formation pouvant conduire à la certification et permettre ainsi de distinguer la compétence des représentants en douane en valorisant un haut niveau d'expertise.

**• TLF OVERSEAS au service des entreprises « représentants en douane » et de leurs clients :**

Acteur majeur dans les négociations nationales, européennes et internationales, TLF Overseas, à travers la représentation de ses entreprises adhérentes, a toujours veillé à créer un équilibre entre les nouvelles contraintes liées à la sécurisation de la Supply Chain et la « facilitation » de la circulation des marchandises à l'international.

À propos de TLF /TLF Overseas : L'Union TLF (Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France) fédère, en France, les entreprises du secteur du transport et de la logistique. Sa particularité est de compter dans ses rangs des entreprises actives sur l'ensemble des métiers de la supply chain. Au niveau international, TLF est très active au sein des organisations CLECAT, CONFIAD et FIATA. TLF Overseas, affiliée à l'Union TLF, regroupe les organisateurs de transport international (OTI) ainsi que les représentants en douane. TLF Overseas a pour missions principales de défendre les intérêts de la profession, de valoriser les métiers de ses adhérents et de les aider à développer la compétitivité indispensable au maintien de l'attractivité du site France, donc au développement du commerce extérieur de la France.

# 1. Accompagner.



## Interview.

Jérôme Spiesse,  
responsable douane et contrôle export  
chez *Siemens France*.

Un des objectifs du plan est la réduction des coûts et du temps de dédouanement pour les entreprises. En 2016, il faut moins de 4 minutes en moyenne pour réaliser ses formalités douanières. Quelles avancées concrètes avez-vous pu constater au sein de votre entreprise en la matière ?

**Jérôme Spiesse :** Avant, nous étions obligés de saisir manuellement des informations ou d'envoyer tous les documents à un prestataire externe. Je vous laisse imaginer les contraintes que cela représentait !

**Les simplifications douanières nous ont fait gagner sur certains sites entre trois et sept jours de délais logistiques à l'export.**

Est-ce que le plan « Dédouane en France », a répondu à vos attentes ?

**J. Spiesse :** Nous avons déjà pu bénéficier de plusieurs mesures du plan « Dédouane en France » présenté en septembre 2015. La création du Service Grands Comptes et l'application du code des douanes de l'Union nous permettent, par exemple, d'avoir un point de contact douanier unique, à la fois sur la partie conseil mais également sur la partie déclarative avec la dissociation des flux d'informations et des flux physiques. Ces changements vont de pair avec

notre volonté de « digitalisation » de nos échanges. La mise en œuvre de SOPRANO en est également un bon exemple, et nous pouvons encore aller plus loin sur la dématérialisation. Les mesures déjà implantées répondent bien entendu à nos attentes et nous sommes impatients de voir l'intégralité des mesures mises en œuvre. Enfin, il est à noter que ces mesures font de la France une pionnière de l'innovation douanière dans l'Union Européenne, elles préparent nos entreprises pour l'échéance de 2020.

Siemens est rattaché au Service Grands Comptes (SGC) de la douane, interlocuteur unique des grands groupes (mesure 4 du plan « Dédouane en France »). Quels avantages retirez-vous de cet accompagnement personnalisé ?

**J. Spiesse :** Le Service Grands Comptes nous sert d'interlocuteur unique, nous accompagne lors des changements de réglementation et nous propose d'optimiser nos flux logistiques. C'est une vraie valeur ajoutée.



# 2. Faciliter.

L'Opérateur Économique Agréé (OEA),  
opérateur Premium de la douane.



# L'OEA, pivot du plan « Dédouanez en France » et du code des douanes de l'Union.

Avec le nouveau code, la douane conforte sa démarche partenariale menée vis-à-vis des entreprises.

Certifié suite à audit, l'OEA est identifié comme un acteur fiable de la chaîne logistique. Partenaire privilégié de la douane, l'OEA bénéficie d'un nombre important d'avantages et de facilitations douanières (allègement du nombre de contrôles, réduction du montant des garanties, traitement prioritaire des opérations...). L'OEA

est un statut incontournable, un passeport à l'international qui permet à la fois de développer la compétitivité des entreprises tout en renforçant la sécurisation des échanges. Au 1<sup>er</sup> mai 2017, la France compte 1 648 opérateurs certifiés OEA, situant la France à la 2<sup>e</sup> place européenne pour le nombre d'OEA délivrés, en 2016.



## Mesure 11

**Porter à 80 % la part des opérateurs certifiés Opérateur Économique Agréé (OEA) dans le commerce extérieur avec les pays tiers.**

En 2016, la part des entreprises certifiées OEA dans le commerce extérieur s'élève à 81,7 %. L'objectif est donc atteint.



## Mesure 21

**Développer un traitement différencié au profit des entreprises OEA.**

**L'OEA bénéficie d'un traitement prioritaire de ses déclarations et d'un allègement de la charge de contrôle sur ses flux.**

L'OEA fait l'objet d'un traitement privilégié et bénéficie d'avantages, y compris en matière de contrôles.

La douane dispose d'une connaissance approfondie des flux de marchandises, qui lui permet de mettre en œuvre une politique des contrôles basée sur un ciblage optimisé, réalisé à partir d'analyses de risques. La douane concilie ainsi fluidité des échanges et protection du territoire.

## La DGDDI poursuit également un objectif d'harmonisation des pratiques de contrôle.

Ainsi, la création d'un service national d'analyse de risque et de ciblage (SARC) et la rénovation du pilotage des contrôles associées à la modernisation des outils informatiques permettent de mieux orienter et mieux coordonner les contrôles douaniers sur l'ensemble du territoire.

De même, la mise en œuvre du dédouanement centralisé national conduit à une nouvelle organisation du dédouanement et des contrôles. La centralisation des déclarations auprès d'un seul bureau permet un traitement plus homogène des opérateurs. Enfin, le Guichet Unique National (GUN) automatise les contrôles des documents d'ordre public et en réduit l'impact pour les opérateurs.





## Expédié à l'autre bout de la terre grâce à des champions du transport

Chaque projet peut devenir grand et chez Chronopost nous les aidons à croître. Avec Chronopost, vous profitez d'un accompagnement dans toutes les étapes de votre développement à l'international. Pour vous, c'est aussi l'assurance de bénéficier des conseils d'une équipe d'experts et de solutions d'expédition compétitives et flexibles. Nous livrons en express tous vos clients en 1 à 3 jours dans les principaux centres économiques mondiaux et au-delà dans 230 pays et territoires. Avec Chronopost, vous gagnez un super pouvoir : celui d'être connecté au monde !

En savoir + : [chronopost.fr](http://chronopost.fr)



### Plusieurs avantages sont réservés aux opérateurs OEA.

- **L'allègement des contrôles *ex-ante* des OEA**

Les OEA-C (Simplifications douanières) bénéficient d'un allègement de leurs contrôles au moment du dédouanement (hors contrôles à enjeux PAC, sanitaires ou normes) pouvant aller jusqu'à 95 % par rapport à ceux effectués sur les opérateurs non OEA.

- **Le traitement prioritaire des envois en cas de sélection à un contrôle**

Lorsque les envois déclarés par un OEA ont été sélectionnés en vue d'un contrôle physique ou documentaire, ces contrôles sont effectués en priorité. Il en est de même en cas de prélèvement en vue d'une analyse laboratoire, un traitement prioritaire est réservé par le SCL\*.

- **Le choix du lieu de contrôle**

À la demande d'un OEA, les contrôles peuvent être effectués en un lieu autre que celui où les marchandises doivent être présentées en douane, après agrément de l'administration.



### Les OEA sont au cœur du CDU.

Avec le CDU, les OEA bénéficient d'un accès exclusif à plusieurs autorisations douanières, dont :

- le dédouanement centralisé communautaire ;
- la réduction de la garantie globale sur les dettes douanières et sur d'autres frais qui ont pris naissance (*cf. p. 37*).

Enfin, le CDU prévoit que certains critères d'attribution de 18 autorisations douanières soient communs à ceux de l'OEA. Par conséquent, les OEA demandant ces autorisations verront leur demande traitée plus facilement et rapidement, par le non-réexamen des critères communs.

La douane mène un travail constant pour mettre en place de nouveaux avantages et améliorer l'application des bénéfices existants pour les OEA. Les services douaniers accompagnent également les entreprises après leur certification.



#### Mesure 32

##### **Favoriser la mise en place des clubs des entreprises certifiées « Opérateur Économique Agréé ».**

L'OEA est un partenaire de confiance. Il bénéficie d'avantages et d'une relation privilégiée avec la douane. Les « clubs des entreprises OEA » exclusivement réservés à ces opérateurs Premium deviennent de nouveaux espaces d'échange avec la douane pour les entreprises certifiées, afin de mieux faire connaître leurs besoins et d'être informées en priorité des actualités douanières.

Les directions régionales des douanes créent progressivement leur club. 6 clubs OEA sont

d'ores et déjà actifs à Caen, Dunkerque, Lyon, Mulhouse, Nancy et Nantes.

L'objectif de ces clubs est simple : fournir aux partenaires VIP de la douane une offre de service personnalisée et adaptée à leurs besoins. L'OEA est informé, en priorité, des actualités réglementaires et des nouvelles facilitations proposées par la douane. Il a également la possibilité de participer à des ateliers de travail sur des thématiques douanières spécifiques. Il peut enfin bénéficier de retours d'expérience des autres OEA.

\* SCL : Service Commun (douane/DGCCRF) des Laboratoires

# 3. Simplifier.

L'interlocuteur douanier unique.



# La douane vous offre un interlocuteur unique avec le dédouanement centralisé national.



## Mesure 1

**Saisir les opportunités du code des douanes de l'Union (CDU) en autorisant le dédouanement centralisé national (DCN).**

Le DCN conforte la logique de l'interlocuteur unique développée par la douane depuis plusieurs années. Il permet de dissocier les flux documentaires et les flux physiques, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Cela signifie que la déclaration en douane est déposée auprès d'un bureau dit « de déclaration », qui centralise la gestion des formalités douanières.

### 1. Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé en amont du dépôt de votre demande...

Contrairement à la procédure de domiciliation unique (PDU) prévue par l'ancien code des douanes communautaire (CDC), l'octroi d'un agrément de DCN n'est pas conditionné au respect de certains critères de l'autorisation d'Opérateur Économique Agréé (OEA). Il a donc vocation à être ouvert à un grand nombre d'opérateurs et ne nécessite pas la réalisation d'un audit douanier préalable.

Cependant, tous les schémas de logistique et de dédouanement ne sont pas adaptés au DCN, et le choix de recourir à celui-ci doit faire l'objet d'une réflexion en amont du dépôt de la demande. La douane est là pour vous accompagner dans cette démarche, aussi bien sur l'opportunité de déposer une telle demande, que sur le remplissage du formulaire et sur le choix des bureaux convenant à votre situation :

- a/ Afin de bénéficier d'un entretien personnalisé, vous pouvez contacter votre pôle d'action économique (PAE) dont les coordonnées sont accessibles sur le site Internet [douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr) ou en dernière page de ce magazine ;
- b/ Une fois votre demande déposée, la douane vous informe de l'état d'avancement de votre dossier ;



- c/ La douane dispose d'un délai de réponse de 4 mois, qui peut être réduit lorsque le dossier ne présente pas un fort degré de complexité ;
- d/ Un agrément de DCN vous est ensuite délivré et vous disposez alors d'un interlocuteur unique pour vos formalités douanières.

### 2. ...mais également une fois votre agrément de DCN délivré.

En DCN, le bureau de déclaration que vous choisissez devient votre interlocuteur unique en matière de dédouanement pour les formalités courantes :

- il connaît parfaitement vos activités et vos flux et peut vous répondre rapidement en prenant en compte vos spécificités ;
- il assure un traitement harmonisé de vos opérations de dédouanement.

Afin d'assurer sa fonction d'interlocuteur unique dans le cadre d'un contrôle, le bureau de déclaration doit pouvoir accéder aux écritures douanières dans un lieu dépendant de son ressort territorial. Pour chaque bureau de présentation, vous devez désigner un mandataire habilité aux opérations de contrôle.





**Le Gall**  
CONSEIL

## TOUS LES ASPECTS DE L'INGENIERIE DOUANIERE



Spécialisé en droit douanier, droit des accises et réglementation du commerce international, ce cabinet indépendant traite tous les aspects de l'ingénierie douanière, que ce soit au niveau du conseil ou du contentieux.

### QUI SONT VOS CLIENTS ?

Des grands groupes ou PME qui gèrent des opérations commerciales internationales. Ils veulent réduire leurs coûts, prévenir les risques et maîtriser les procédures et régimes douaniers, dans un contexte de dématérialisation et simplification de ces régimes et procédures (Dédouanement Centralisé National). Le cabinet leur apporte conseil et assistance pour assurer une détermination correcte de la valeur en douane, du classement tarifaire, bénéficier des avantages liés aux accords de libre échange sans courir le risque de remises en cause a posteriori par les services d'enquête, anticiper les délais et les coûts : soit un gain de compétitivité pour l'entreprise.

### QUELS SONT VOS DOMAINES D'INTERVENTION ?

Le conseil en douane, l'assistance en cas de contrôle ou de contentieux douanier ou fiscal (TVA, taxes sur les tabacs, alcools, produits énergétiques, TGAP), le «Made in», l'antidumping, les normes, les biens à double usage.

### COMMENT INTERVENEZ-VOUS ?

Par une approche opérationnelle du conseil. Au fait de ses problématiques, nous parlons le même langage que l'entreprise. Le cabinet peut auditer les différentes fonctions de la « supply chain » sous les angles douaniers et fiscaux, identifier les dysfonctionnements et proposer des solutions pour plus de sécurité, de rapidité et des économies souvent substantielles.

### COMMENT S'EST FORGÉE VOTRE EXPERTISE ?

Par l'expérience professionnelle acquise comme directeur du département douane de PricewaterhouseCoopers, et précédemment comme enquêteur à la DNRED. En tant qu'ancien expert national à la DG Commerce (Commission européenne), j'ai également une très bonne connaissance des questions de dumping. En partenariat avec ED EDITIONS, ou sur demande spécifique, j'anime des formations dans le domaine douanier (classement tarifaire, valeur en douane, origine préférentielle, antidumping ...).

CONTACT : [le-gall-guy@orange.fr](mailto:le-gall-guy@orange.fr) • ADRESSE : 4 avenue des Ternes, 75017 Paris - Tél : 01 40 54 03 29  
/ <http://legall-conseil.com/>



## DOUANES / COMMERCE INTERNATIONAL



**Le pôle international de DS Avocats abrite un département spécialisé qui propose une grande variété de services en conseil et en contentieux en droit douanier, en fiscalité indirecte et en matière de réglementations des échanges internationaux.**



L'équipe DOUANE & COMMERCE INTERNATIONAL, basée en Europe (France, Belgique), au Canada, en Amérique Latine, en Asie (Chine, Vietnam), dispose ainsi d'une large capacité d'intervention auprès des principales autorités administratives locales et internationales (DGDDI, Commission européenne, ASFC, TCCE, OMD, OMC...) et des juridictions concernées.

DS Avocats est un membre actif de la Chambre de Commerce international et de la Fédération Internationale des Opérateurs Economiques Agréés (FIOEA).

En matière de contrôle export de biens sensibles (BDU, EAR, ITAR) et de sanctions économiques (OFAC, UE), DS Avocats travaille en partenariat étroit avec le cabinet américain spécialisé Holland and Hart.

### CONTACTS :

#### EUROPE

Jean-Marie SALVA - Tél : +33 1 53 67 61 04  
Arnaud FENDLER - Tél : +33 1 53 67 51 16

#### CANADA

Vincent ROUTHIER - Tél : +1 514 312-1954

#### ASIE

Chine : Vivian DESMONTS : + 86 20 8121 8669  
Vietnam : Arthur PIAZZA : + 84 8 39 10 09 17

#### AMÉRIQUE LATINE

Patricia CUBA-SICHLER : + 51 949 250 945

# 3. Simplifier.

## 3. Si vous êtes déjà titulaire d'une PDU, profitez des avantages du DCN sans avoir à déposer une nouvelle demande

Si vous êtes titulaire d'une PDU, un agrément de DCN vous est délivré automatiquement, sans déposer de demande. Cependant, afin d'éviter de reconduire un schéma de dédouanement qui ne serait plus adapté à vos besoins, la douane vous contacte afin que vous puissiez apporter des modifications (ajout ou suppression d'un bureau de présentation, par exemple).

## 4. Un succès certain, aussi bien auprès des professionnels

### du dédouanement que des importateurs et exportateurs

Le DCN est désormais ouvert aux professionnels du dédouanement, qui peuvent utiliser leur agrément pour tout ou partie de leurs clients. L'attrait pour les importateurs et les exportateurs est également notable, en raison de l'absence d'audit préalable des services douaniers et de la souplesse offerte par le DCN :

- il peut être combiné avec les différentes modalités de dédouanement (au bureau ou à domicile, avec déclarations normales ou simplifiées) ;
- il permet à un importateur ou un exportateur de dédouaner une partie de son trafic *via* le DCN d'un professionnel du dédouanement,

tout en disposant, par ailleurs, de son propre agrément pour une autre partie de ses flux ;

- l'agrément n'est pas soumis à un nombre minimum d'opérations.

## 5. Une réduction du coût des opérations de dédouanement

Le DCN contribue à la diminution de vos coûts de dédouanement en vous permettant de regrouper votre compétence douanière au sein d'un pôle unique. Des gains peuvent aussi être réalisés en termes de maîtrise des flux et de fluidité du trafic, ainsi qu'en combinant le DCN à d'autres simplifications (*cf. article « Réduisez vos coûts avec la douane, p. 35 »*).

## 6. Un fonctionnement simple avec une répartition claire des compétences entre les bureaux de douane

	Bureau de déclaration	Bureau de présentation
<b>Ciblage/ sélection</b>	Reçoit les déclarations	
	Assure la veille écran	
<b>Contrôle</b>	Effectue les contrôles documentaires	Prend connaissance des déclarations qu'il doit contrôler
	Prescrit les contrôles physiques au bureau de présentation	Accède aux documents associés
	Octroie ou non la mainlevée des marchandises	Réalise les contrôles physiques prescrits
		Rend compte des résultats des contrôles
<b>Traitement du contentieux</b>	Traite du contentieux lié à la dette douanière/fiscale (ex. : contentieux lié à une fausse déclaration de valeur)	Traite du contentieux non lié à la dette douanière / fiscale (ex. : contentieux lié à des mesures de prohibition)
<b>Traitement comptable</b>	Recouvre les droits et taxes	<b>Nota</b> Un bureau de présentation dans le cadre d'un DCN (pour un opérateur) pourra être bureau de déclaration dans le cadre d'un autre dédouanement centralisé (pour un autre opérateur).
	Traite les demandes de rectification et de révision / l'invalidation des déclarations	
	Traite les demandes de remboursement	
<b>Export</b>	Traite des preuves alternatives de sortie	

Pour plus d'informations :

• Fiches pratiques, formulaire de demande et notice explicative : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a12825-cdu-bibliographie-des-nouveautes-depuis-le-1er-mai-2016>

• Arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément de DCN :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/5/9/FCPD1612200A/jo>





## Interview.

Aurélie Katz,  
responsable douane chez *PUMA France*.

### Présentez brièvement votre société :

**Aurélie Katz :** PUMA est l'un des leaders mondiaux dans la commercialisation de chaussures, vêtements et accessoires de sport. Fondée en 1948, notre société est présente dans plus de 120 pays. Le siège de Puma France est situé à Illkirch (à proximité de Strasbourg). Nous possédons notre propre entrepôt et avons des partenariats avec un deuxième dans le nord de l'Alsace et un troisième dans la région Lyonnaise, dédié à un de nos plus gros clients. C'est pour ce dernier que la mise en place du DCN à compter du 17 octobre 2016 a été primordiale.

### Pourquoi avez-vous souhaité mettre en place un dédouanement centralisé national (DCN)?

**A. Katz :** Le DCN devenait impératif pour l'optimisation de notre supply chain. En effet, avant sa mise en place, nous étions obligés de réaliser des « stop-douane » sur Illkirch, avec un délai et un coût supplémentaires. Il fallait trouver une solution pour faire descendre directement les



conteneurs du port d'arrivée (Anvers/Bremerhaven) vers notre entrepôt lyonnais.

### Quels avantages en retirez-vous ? Quels sont les gains générés par la mise en place du DCN ?

**A. Katz :** C'est toute notre stratégie de dédouanement qui a pu être repensée et réadaptée à notre business pour optimiser nos flux grâce à la mise en place de

ces livraisons directes vers les entrepôts. Elles nous permettent de gagner en fluidité, en coûts et en temps pour aller toujours plus de l'avant afin de satisfaire au mieux les exigences de nos clients. Le DCN nous a également permis de garder un seul déclarant en douane avec qui nous travaillons depuis longtemps. Il connaît les particularités de notre business, ce qui nous offre une sécurité supplémentaire.

### Comment la douane vous a-t-elle accompagné lors de la mise en place du DCN ? De façon plus générale, quelles bonnes pratiques mettez-vous en œuvre dans vos relations avec la douane ?

**A. Katz :** Le statut OEA Full a été un réel tremplin vers l'obtention du DCN. Les démarches ont pu être rapidement effectuées grâce au soutien du bureau de douane de Strasbourg-Entzheim, de la cellule conseil aux entreprises et du PAE de Strasbourg, qui nous ont guidés dans nos démarches.

En matière de bonnes pratiques, nous pourrions citer justement la certification OEA, qui nous permet d'échanger fréquemment avec la douane locale, de nous remettre régulièrement en question pour toujours et encore optimiser notre supply chain tout en pérennisant la relation de confiance qui existe entre *Puma France* et la douane.

---

« Le DCN devenait un impératif pour l'optimisation de notre supply chain. »

## Des services douaniers dédiés, en fonction de la taille de votre entreprise.



### Mesure 3

#### Renforcer les Cellules Conseil aux Entreprises (CCE)

La douane propose une offre de conseil élargie avec des services spécialement chargés de répondre aux attentes des professionnels en région. Les 42 cellules conseil aux entreprises, implantées dans chaque direction régionale des douanes et droits indirects, proposent un accompagnement de proximité, personnalisé et

adapté au schéma logistique des opérateurs. L'expertise des services douaniers est ainsi mise à disposition des entreprises pour accroître leur compétitivité. En 2016, les effectifs des CCE ont augmenté de près de 14 % permettant d'étoffer le réseau des CCE, notamment dans les bassins économiques importants.

**Vous êtes une PME ou une ETI :**

**Votre interlocuteur est la cellule conseil aux entreprises de votre région.**



### Mesure 4

#### Créer un Service Grands Comptes (SGC) pour les grands groupes du commerce international.

**Vous êtes un grand compte ?**

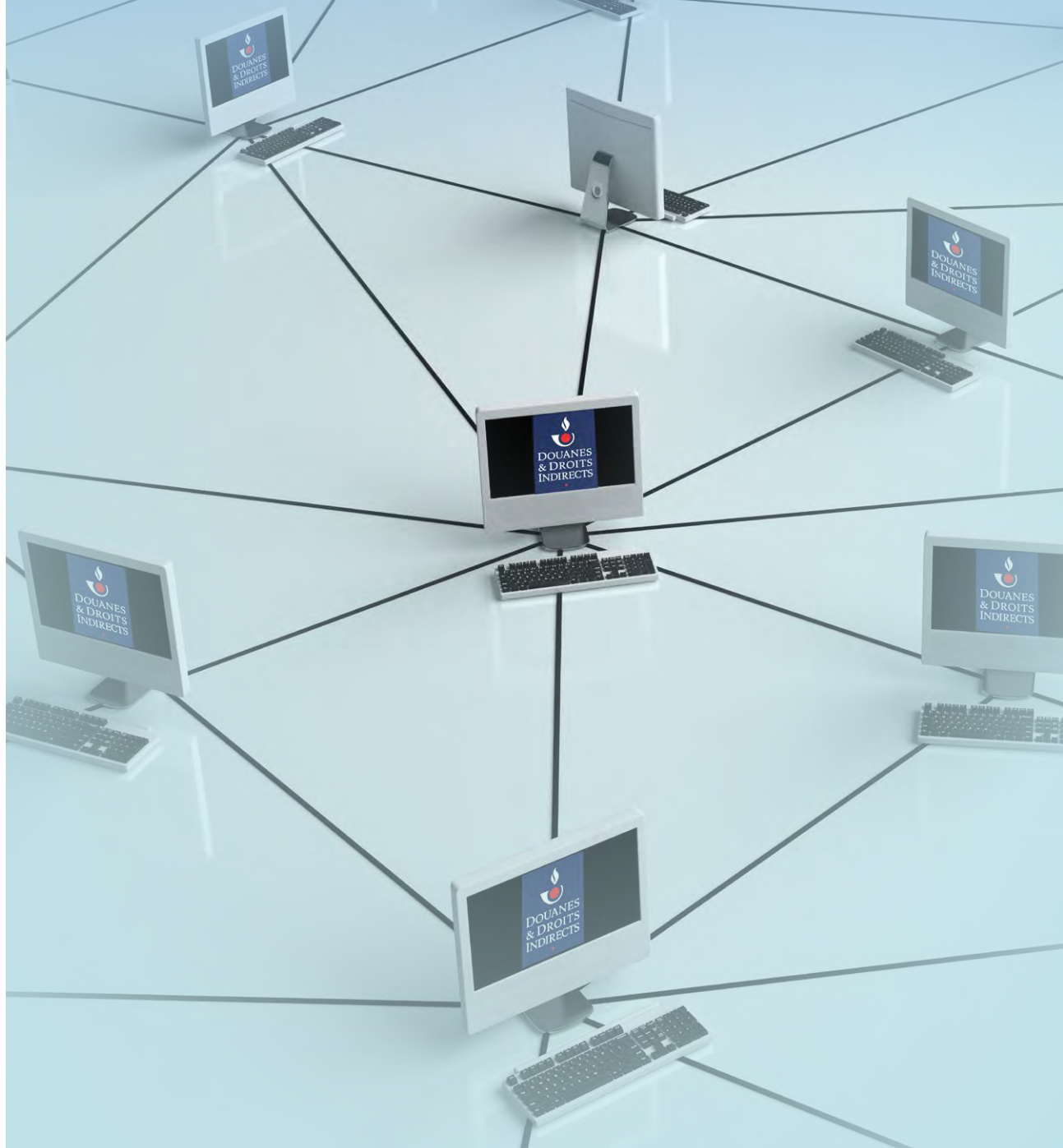
**Votre interlocuteur unique est le Service Grands Comptes (SGC).**

En mai 2016, le Service Grands Comptes (SGC) a été créé avec ses 4 centres d'expertise spécialisés par domaine d'activité à Lyon, Nantes, Rouen et Toulouse. Le SGC est chargé de conseiller et accompagner les grands groupes. Il rassemble déjà 70 groupes représentant près de 300 sociétés.



# 4. Dématérialiser.

Pour accélérer et fluidifier vos procédures,  
demandez la douane !





# Avec la douane, abandonnez le papier.

La douane française est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de dématérialisation des procédures douanières. Aujourd'hui, de nombreux outils sont mis à la disposition des opérateurs du commerce international. Depuis janvier 2016, la fusion des téléprocédures « Delta-C » (déclarations en douane complètes) et « Delta-D » (déclarations en douane simplifiées) en une seule téléprocédure « Delta-G » permet de rationaliser le dédouanement à l'import ou à l'export des opérateurs. L'offre de dématérialisation des procédures douanières par la douane s'accroît avec notamment le déploiement de nombreux outils : le GUN, Delta-X, Delta-T, SOPRANO, le télé règlement, etc.

## Vers 100 % de dématérialisation des formalités douanières

L'objectif de la douane est de progresser vers 100 % de dématérialisation des formalités douanières. En fluidifiant les échanges tout en sécurisant les flux de marchandises, les nouveaux outils permettront une meilleure régulation des échanges et renforceront la compétitivité de la France.

Sur le plan européen, l'abandon des procédures « papier » est le principe-clé du nouveau code des douanes de l'Union (CDU), entré en application le 1<sup>er</sup> mai 2016. Le CDU prévoit ainsi le déploiement de 17 systèmes informatiques, au niveau national et/ou européen, d'ici le 31 décembre 2020, afin de parvenir à une dématérialisation

## « L'objectif de la douane est de progresser vers 100 % de dématérialisation. »

totale des échanges entre les autorités douanières et les opérateurs au sein de l'Union Européenne.

### Une refonte progressive du portail Pro.douane pour améliorer l'accès aux services en ligne de la douane

Pro.douane est aujourd'hui la porte d'entrée qui permet aux professionnels d'accéder aux téléservices douaniers. Ce portail doit être refondu, afin de répondre aux exigences de simplicité et de compétitivité.

Le chantier de refonte, engagé en 2016, a associé un panel d'opérateurs et de services douaniers de terrain pour la phase de recueil des besoins. Onze axes ont été identifiés et seront mis en œuvre progressivement.

### Ils portent principalement sur :

- l'amélioration du contenu ;
- une meilleure articulation de l'offre de services et de l'information réglementaire grâce à l'intégration de l'offre Pro.douane au site Internet [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr) ;
- une adaptation des espaces d'information et de l'espace personnel dans une logique de démarche « usager » en fonction de leur profil ;
- la rédaction de contenus plus didactiques.

Ainsi, l'offre globale du futur portail sera plus simple d'utilisation et ergonomique, grâce notamment à une meilleure accessibilité, une hiérarchisation des contenus et une adhésion facilitée aux services en ligne. Ce projet ambitieux sera mené en s'appuyant sur un comité d'utilisateurs.



# AFRICA


## PORTS & AIRPORTS

ПОРТЫ АФРИКИ И АЭРОПОРТЫ 非洲港口及機場



NORDEN



oldendorff 

PANALPINA  
on 6 continents 



Emirates  
SkyCargo



SIGECAC 



### LA DOUANE ET LE COMMERCE INTERNATIONAL EN LIGNE

Connectez-vous pour bénéficier des informations et de toutes les fonctionnalités de ces sites, gage de compétitivité !

- [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)
- [pro.douane.gouv.fr](http://pro.douane.gouv.fr)
- [lekiosque.finances.gouv.fr](http://lekiosque.finances.gouv.fr)
- Lettre d'information DOUANE +
- Twitter @douane\_france
- iOS/Android/Web App [douane france.mobi](http://douane france.mobi)
- YOUTUBE
- LINKEDIN

## Demander.

SOPRANO-CDMS\*, vers 100 % de dématérialisation des demandes d'autorisation douanière en France et dans l'UE.

Le téléservice SOPRANO permet de regrouper le dépôt des demandes, la délivrance et le suivi des autorisations douanières dans un seul outil et assure aux opérateurs une visibilité entière du processus de délivrance.

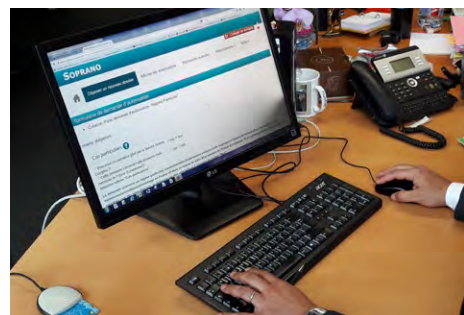
Ce téléservice est accessible *via* Pro.douane et concerne aujourd'hui plusieurs autorisations en matière de dédouanement : OEA, Exportateur Enregistré, Renseignement Tarifaire Contraignant, Régime particulier (hors dédouanement, SOPRANO permet de déposer des demandes d'intervention en matière de propriété intellectuelle et de délivrer des autorisations en matière de fiscalité des alcools).

Avec le CDU, les douanes européennes se sont engagées à

dématérialiser le traitement des décisions douanières.

Deux systèmes informatiques seront déployés le 2 octobre 2017 :

- au niveau européen, « CDMS » facilitera les échanges entre États membres lors des consultations requises pour délivrer des autorisations impliquant plusieurs États membres ;
- au niveau national, SOPRANO sera mis à niveau pour intégrer 20 décisions douanières au 2 octobre 2017, ce qui permettra



d'assurer une continuité et une cohérence de l'offre de services dématérialisés de la douane française à ses opérateurs.



### Mesure 6

**Dématérialiser 100 % des demandes d'autorisations douanières et fiscales.**

## Les 20 décisions douanières qui seront intégrées dans SOPRANO au 2 octobre 2017

- **Valeur en douane** : simplification de la détermination des montants ;
- **garanties** : garantie globale, report de paiement ;
- **dépôt temporaire** : exploitation d'installations de stockage temporaire ;
- **lignes maritimes régulières** ;
- **preuve du statut** : émetteur agréé ;
- **déclaration en douane** : déclaration simplifiée ;
- **autres simplifications** : dédouanement centralisé communautaire (cette simplification sera pleinement opérationnelle en 2020 lorsque des systèmes informatiques auront été déployés) ;
- **peseur agréé de bananes** ;
- **régimes particuliers hors transit** : perfectionnement actif, perfectionnement passif, destination particulière, admission temporaire, entrepôt douanier ;
- **simplifications en matière de transit** : destinataire agréé pour les opérations TIR, expéditeur agréé et destinataire agréé sous le régime du transit de l'Union, utilisation de scellés d'un modèle spécial, utilisation d'une déclaration de transit avec un jeu de données réduit, utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane.

\* SOPRANO-CDMS : Solution Pour Rationaliser la gestion des Autorisations Numérisées des Opérateurs – Customs Decisions Management System.

Depuis plus  
de **30 ans** TGV Lyria  
est le trait d'union  
entre la France  
et la Suisse

**TGV Lyria**

**20**  
**<A/R>**  
quotidiens

France  
**<3h>**  
Suisse

Meilleur temps de parcours

Photo: Youenn Stoeckel, Lyria SAS - 80 000 € - RCS Paris B 428 678 627 - 25 rue Tillon 75011 Paris - France



TGV Lyria relie Paris et Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Vallorbe et Zurich avec jusqu'à 20 allers-retours quotidiens.

[tgv-lyria.com](https://www.tgv-lyria.com)

## Déclarer.

### DELTA, une gamme étoffée de téléservices.

La douane renforce son outil de dédouanement en ligne DELTA en déployant, à côté de Delta-G (dédouanement de droit commun et domicilié) et Delta-X import (dédouanement des envois express à l'importation), Delta-X export et Delta-T.

#### • Delta-X export

La mise en production de Delta-X export est prévue pour juin 2017 et se généralisera ensuite progressivement. Cet outil répond aux exigences du CDU et a l'ambition d'atteindre 100 % de dématérialisation des déclarations en douane (près de 9 millions d'envois express et postaux par an sont actuellement dédouanés sur papier).

Delta-X export, disponible 24h/24 et 7j/7, permettra notamment aux vendeurs-exportateurs de disposer d'une certification de sortie dématérialisée du territoire de l'Union européenne – facilitant l'exercice du droit de déduction de la TVA.

#### • Delta-T

Le transit a été l'une des premières procédures douanières à être informatisée. L'application actuelle « NSTI » (Nouveau Système de Transit Informatisé) repose sur une technologie vieillissante. Un nouvel outil, Delta-T, lui succédera en **janvier 2018** et permettra de réduire les tâches de gestion pour les opérateurs,

notamment grâce à :

- > la souscription possible d'une convention unique d'adhésion au niveau national ;
- > la possibilité de déposer une déclaration de transit anticipée, qui pourra valoir éventuellement déclaration sûreté-sécurité (ENS-EXS) ;
- > la mainlevée H24 accordée aux déclarations non sélectionnées pour un contrôle pour les expéditeurs et destinataires agréés ;
- > l'information du destinataire agréé qu'il est autorisé à décharger les marchandises ou que celles-ci sont sous contrôle ;
- > la dématérialisation des demandes de rectification et d'invalidation.

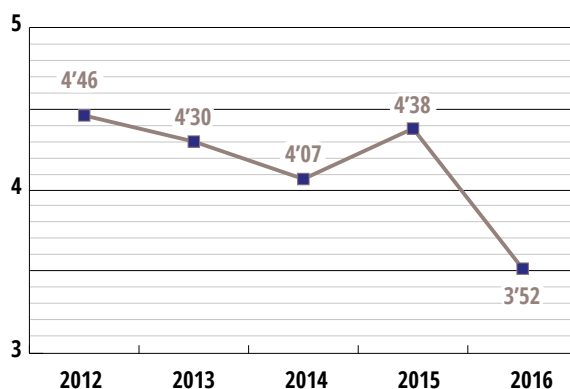


### Mesure 19

#### Dépasser 95 % des déclarations douanières dédouanées en moins de cinq minutes.

Alors qu'en 2004 le délai moyen d'immobilisation des marchandises avoisinait les 13 minutes, il est aujourd'hui de 3 minutes 52. **En 2016, 88,6 % des marchandises ont été dédouanées en moins de 5 minutes.** Réduit à un faible laps de temps, le dédouanement ne constitue plus une contrainte pour l'opérateur qui effectue alors ses opérations douanières rapidement. Il en résulte une fluidification de ses opérations et laisse la possibilité pour la douane de se concentrer sur les flux sensibles.

La douane se fixe pour objectif d'atteindre plus de 95 % de déclarations dédouanées en moins de 5 minutes à l'horizon 2018.





**i**way  
TO CUSTOMS

Le pilotage de vos données  
douanières & sécuritaires

Logiciels - SaaS  
Échanges de données

[www.conex.net](http://www.conex.net)

**CONEX**  
i-WAY TO CUSTOMS

# 4. Dématérialiser.

## Le Guichet Unique National du dédouanement (GUN).

Pour parachever la dématérialisation des formalités douanières.



### Mesure 2

**Développer le Guichet Unique National (GUN) pour les formalités administratives lors du passage à la frontière.**

Le GUN permet d'offrir une totale dématérialisation des formalités en douane pour les exportations ou importations de marchandises dont la nature particulière (produits agricoles, radionucléides, matériels stratégiques, etc.) exige la présentation d'un document d'ordre public (DOP) à l'appui de la déclaration en douane.

En organisant l'interconnexion du système informatique de dédouanement Delta avec ceux des

administrations délivrant les DOP, le GUN permet d'automatiser le contrôle documentaire douanier, de procéder au visa et à l'imputation électronique du DOP qui n'a plus à être présenté au service des douanes.

Le GUN est opérationnel (plus de 40 000 déclarations en douane déposées dans le cadre des 4 interconnexions GUN déjà actives) et continuera d'être déployé en 2017, notamment pour la gestion des exportations de biens à double usage.

### Le GUN, un projet piloté par la douane, un dialogue avec 15 administrations.



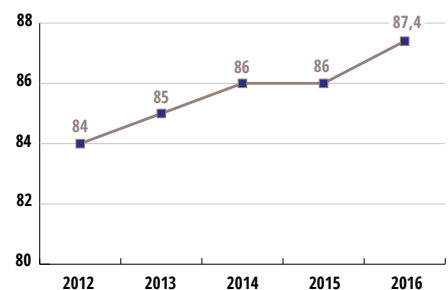
- AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE ET FORÊT**
  - DG Alimentation (DGAL)
  - Office de Développement de l'Économie Agricole d'outre-mer (ODEADOM)
  - Groupement National Interprofessionnel des Semences (GNIS)
  - DG Performance Économique et Environnementale des Entreprises (DGPE)
- ÉCONOMIE ET FINANCES**
  - DG Douanes et Droits Indirects (DGDDI)
  - DG Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (DGCCRF)
  - DG Entreprises (DGE)
- DÉFENSE**
  - DG Armement (DGA)
- INTÉRIEUR**
  - Dir Modernisation et Action Territoriale
  - Délégation pour la Sécurité et la Circulation Routières
  - Agence Nationale des Titres Sécurisés
- COMMISSION EUROPÉENNE**
  - TRACES-UE
- CULTURE ET COMMUNICATION**
  - DG Patrimoines (DGP)
- AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ**
  - Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM)
- INSTITUT RADIOPROTECTION ET SÛRETÉ NUCLÉAIRE (IRSN)**
- ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIE**
  - DG Aménagement, Logement et Nature (DGALN)
  - DG Prévention des Risques (DGPR)
  - DG Pêches Maritimes et Aquaculture (DGPR)



### Mesure 9

**Progresser vers 100 % de dématérialisation des formalités douanières.**

L'indice global de dématérialisation du dédouanement est de 87,4 % en 2016. La douane développe de nouveaux téléservices en ligne afin de fluidifier les mouvements de marchandises et d'accélérer le dédouanement.



# 4. Dématérialiser.

## Payer autrement.

Pour accélérer et sécuriser le paiement de vos créances douanières, la douane a mis en place le télépaiement depuis juin 2012.

Il s'agit d'un moyen de paiement simple, rapide et sécurisé qui permet aux professionnels d'effectuer et de suivre en temps réel le paiement des créances douanières par Internet.

Il permet de télétransmettre à sa banque un ordre de paiement.

Le télépaiement est disponible pour plusieurs types de créances gérées et recouvrées par la douane. Il s'agit, par exemple, des créances garanties sur crédit d'enlèvement de type Delta ou autres (dédouanement de marchandises autres que les produits énergétiques : droits de douane, TVA, droits et taxes divers). Ce mode de paiement sera progressivement étendu à toutes les taxes douanières\*. Le télépaiement est aujourd'hui obligatoire pour les créances garanties sur crédit d'enlèvement dont le montant est supérieur à 5 000 €. Cependant, ce seuil sera supprimé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, rendant ainsi le télépaiement obligatoire dès le 1<sup>er</sup> euro pour ce type de créances.

### LES AVANTAGES DU TÉLÉPAIEMENT

- Un suivi en temps réel du paiement des créances douanières ;
- Une procédure gratuite qui réduit les coûts de trésorerie pour l'entreprise et optimise le traitement comptable des créances douanières pour la douane ;

**DOUANE - ENTREPRISE**

**TÉLÉPAIEMENT**

**REPÈRES**

Moyen de paiement simple, rapide et sécurisé, le télépaiement, ouvert en juin 2012 de manière facultative pour le paiement des bordereaux créanciers, est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour ces créances, ainsi que pour celles relatives au paiement trimestriel de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers.

**LA TÉLÉPROCÉDURE TÉLÉPAIEMENT**

**POUR ACCÉLÉRER ET SÉCURISER LE PAIEMENT DE VOS CRÉANCES DOUANIÈRES...**

**... LA DOUANE A MIS EN PLACE LE TÉLÉPAIEMENT**

- Une souplesse de paiement en offrant la possibilité d'utiliser plusieurs comptes bancaires pour régler chaque créance ;
  - Une sécurisation maximale du paiement grâce à l'identification claire de la créance à payer, un ordre de paiement détaillé, une validation explicite de chaque ordre de paiement et un certificat de prise en compte de l'ordre de paiement qui finalise la transaction ;
  - La possibilité de reconstituer le crédit d'enlèvement dès la validation de l'ordre de télépaiement.
- La réutilisation de la garantie se trouve ainsi accélérée, ce qui limite le délai d'attente, voire tout blocage des opérations de dédouanement, liés au

délai de reconstitution du crédit.

### COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE TÉLÉPROCÉDURE ?

Accessible depuis le portail Internet Pro.douane, l'accès au télépaiement s'effectue en 3 étapes :

- 1- octroi de droits d'accès par le service douanier compétent (au moyen de la convention Pro.douane) ;
- 2- adhésion en ligne à la téléprocédure ;
- 3- renvoi d'un exemplaire du mandat SEPA interentreprises (généralisé par la création de l'adhésion en ligne) à sa banque.

Le compte bancaire à débiter doit être domicilié dans la zone SEPA.

\* Aujourd'hui, le télépaiement est aussi disponible pour les créances garanties sur crédit d'enlèvement pour les produits énergétiques, les créances sur la taxe à l'essieu, celles relatives à la taxe générale sur les activités polluantes et celles relatives aux contributions indirectes (vins et alcools).





# Facilitez-vous le CDU avec EasyLog en mode hébergé



Logiciels pour le Dédouanement



[www.easy-log.fr](http://www.easy-log.fr) - [contact@easy-log.fr](mailto:contact@easy-log.fr)

# 5. Économiser.

---

La compétitivité des entreprises,  
une préoccupation essentielle pour la douane.



# Réduisez vos coûts avec la douane.

Ne payez pas la TVA au moment de l'importation (Autoliquidation de la TVA à l'importation - ATVAI).



## Mesure 18

**Faire bénéficier au moins 1 000 opérateurs de l'autoliquidation de la TVA.**

En cas d'importation de marchandises, la TVA est perçue par le service des douanes lors du dédouanement. L'autoliquidation de la TVA à l'importation permet aux entreprises de ne pas payer la TVA constatée au moment de l'importation auprès de la douane et de la reporter sur leur déclaration périodique de chiffre d'affaires (CA3).

Ce dispositif permet ainsi d'éviter le décaissement de la TVA.

L'ATVAI est une réelle mesure de compétitivité pour les entreprises en France : elle bénéficie désormais à tous les assujettis à la TVA, établis ou non sur le territoire douanier de l'Union européenne, disposant d'un identifiant TVA français valide, qui réalisent des importations en France pour lesquelles ils sont redevables de la taxe, sans que ceux-ci disposent au préalable d'une procédure douanière particulière.

### **L'autorisation d'ATVAI est délivrée :**

- pour un assujetti établi sur le territoire douanier de l'Union, après vérification de certains critères par la douane, tels que la situation financière, l'absence d'infractions, etc. S'il est OEA-C (Simplifications douanières), ces critères sont

Près de  
**6 000**

entreprises bénéficient de l'ATVAI au 1<sup>er</sup> mai 2017.

réputés remplis d'office ;

- pour un assujetti établi dans un pays tiers, dès qu'il dispose d'un représentant en douane titulaire d'une autorisation OEA-C pour l'établissement de ses formalités douanières.



« L'autoliquidation de la TVA à l'importation est une réelle mesure de compétitivité pour les entreprises. »

# G R O U P E BALLANDE AVANCE EN MODE OEA



Ballande & Méneret, Sovex GrandsChâteaux et LCB Logistique, filiales du Groupe Ballande France & Associé, viennent d'obtenir la certification OEA. Rencontre avec Mr Arnaud NANDRIN, Responsable Douanes et Contributions Indirectes.

## QUE SIGNIFIE POUR VOTRE GROUPE CETTE CERTIFICATION ?

Cette triple certification OEA (Opérateur Economique Agréé) couronne des années de bonnes pratiques douanières. Elle est totalement en conformité avec notre présence sur la scène internationale. Ballande & Méneret, actif dans plus de 70 pays, commerce avec plus de 1 500 clients à l'exportation. Cette stature internationale, nous la devons au fait que nous sommes plus que des négociants : nous avons une culture et une présence sur le terrain, qui nous permet de connaître la sensibilité et les marchés de nos clients afin de mieux répondre à leurs besoins. Nous servons ainsi de relais et de trait d'union entre une large clientèle et les propriétés bordelaises. Pour devenir un opérateur incontournable tant en France qu'à l'international, nous avons dû développer une expertise technique et administrative en matière douanière.

## COMMENT AVEZ-VOUS OBTENU CETTE CERTIFICATION ?

Nous étions déjà réputés fiables et performants pour la qualité de nos pratiques, mais avec la certification, cela devient encore plus évident. Il nous a fallu 14 mois d'étude et une profonde introspection dans nos filiales et leurs process. Remettre complètement à plat notre vision du travail a été une expérience positive et productive, bien au-delà du bénéfice de la certification. Aussi, nous avons été accompagnés dans le process de certification par M. Christian Lafon d'IFADEO. Cet apport méthodologique a été précieux.

## QUELLE INCIDENCE CELA A-T-IL SUR VOTRE ACTIVITÉ ?

Nous gagnons encore en visibilité, fiabilité et respectabilité auprès de nos clients, des acteurs de la chaîne logistique internationale, mais également vis-à-vis des pays ayant ratifiés les accords de reconnaissance mutuelle de l'OEA. Qu'il s'agisse de **Ballande & Méneret**, 1<sup>er</sup> exportateur de Grands Crus de Bordeaux en Gironde, de **Sovex GrandsChâteaux**, qui accompagnent les producteurs auprès des grands distributeurs européens, ou encore de **LCB Logistique**, opérateur de stockage et logistique du groupe Ballande France & Associé.

## QUELS BÉNÉFICES EN RETIRENT VOS CLIENTS ?

La sécurisation et la fluidification de nos frets par des contrôles simplifiés et prioritaires : la livraison et la libération des marchandises sur les ports sont facilitées et accélérées. La certification prouve également un haut niveau de sécurité et de qualité. Qu'il s'agisse de sécurisation des bâtiments, des données informatiques, des documents ou encore de la sécurisation de l'accès aux marchandises, tant dans nos entrepôts que sur la chaîne logistique internationale. Toutes les mesures sont prises pour qu'il n'y ait aucun détournement : un barrage efficace contre les fraudes ou l'ajout de compléments frauduleux dans nos marchandises. Tous nos efforts visent quotidiennement à gommer les risques en se plaçant dans une logique d'amélioration continue des performances.

### BALLANDE ET MÉNERET C'EST :

- Un CA de 86 millions d'€ en 2015
- + de 100 000 commandes expédiées depuis 2000
- Un chai de stockage d'un Hectare contenant plus de 3.5 millions de cols
- Une équipe de 26 passionnés

**Ballande France et Associé**  
19, Cours du Médoc  
33000 Bordeaux  
06 30 62 90 48

## Réduisez vos coûts avec la garantie globale et les régimes particuliers.

Réduisez vos montants à garantir pour vos opérations douanières grâce à l'autorisation de garantie globale.



### Mesure 14

**Développer les dispenses de garantie financière à hauteur de 600 millions d'euros de cautionnement hebdomadaire.**

Une autorisation de garantie globale permet de couvrir plusieurs transactions concernant les régimes douaniers, ainsi que le dépôt temporaire. Elle porte à la fois sur les **dettes nées** (ex. : suite à une mise en libre pratique) et les **dettes susceptibles, de naître** (ex. : régime suspensif, comme le transit).

Avec le CDU, les entreprises peuvent bénéficier de nombreux avantages en matière de trésorerie :

- une dispense de garantie globale ou une réduction des montants, de 50 à 70 % du montant de référence, peut être octroyée sur les dettes susceptibles de naître pour un OEA-C ou un opérateur remplissant certains critères OEA ;
- une réduction de 70 % du montant de référence peut désormais être octroyée sur les dettes nées pour un OEA-C.



## Et plus encore.

Profitez des régimes particuliers pour transporter, stocker, transformer et utiliser vos marchandises en suspension ou en exonération de droits et taxes.

- Le transit permet, sous certaines garanties, la circulation des marchandises sur un territoire douanier ou entre plusieurs territoires douaniers en suspension de droits et taxes et de mesures de politique commerciale. Il rationalise les coûts liés au transport de marchandises en fluidifiant le passage aux frontières.
- Les autres régimes particuliers correspondent aux besoins de stockage (entrepôt douanier et zone franche), de transformation (perfectionnement actif et

perfectionnement passif) ou d'utilisation (destination particulière et admission temporaire) des opérateurs du commerce international. Ils constituent de véritables outils d'aide à la compétitivité des entreprises en offrant des possibilités d'importer des marchandises en suspension de droits et taxes, voire en exonération totale ou partielle de droits, ou d'exporter des marchandises de l'Union en vue d'une ouvrison, seule la plus-value résultant de l'ouvrison étant taxée au retour.

Publi-rédactionnel

# DELTA DOUANE

Une réponse globale aux questions douanières



Robert Toussaint  
Président de Delta Douane

Le Digital et la Douane : une réponse globale aux opérations douanières.

En réunissant leurs expériences et leurs parfaites connaissances des questions douanières depuis 1999, Robert Toussaint et Fabrice Raimond ont créé un concept unique et novateur afin de conseiller, d'optimiser, de rationaliser et de sécuriser toutes les opérations douanières. Ainsi, trois plateformes à Lille, Rouen et Lyon réunissent leurs équipes opérationnelles et deux à Paris et Rouen leurs équipes d'experts dédiées aux supports et aux audits veillant à la bonne conformité des déclarations douanières. Véritable partenaire, Delta Douane accompagne les entreprises dans la mutualisation de compétences libérant un temps précieux pour leurs clientèles et un lissage de coût permettant des économies non négligeables.

Mais la véritable révolution de Delta Douane est aussi numérique. En effet, chaque client, en complément de sa prestation, bénéficie d'un accès web gratuit et sécurisé (https) à une plateforme douanière collaborative digitale qui permet de suivre en temps réel ses opérations (ce HUB offre la possibilité d'intégrer une blockchain). Leurs clients peuvent y trouver leurs déclarations import/export, les procédures douane, RTC, KPI, éléments déclaratif mensuel de TVA pour le CA3, les HS codes, etc. L'accès est également disponible pour les directions comptables, financières, juridiques, les entrepôts, etc. partout dans le monde à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Une transparence et une maîtrise hors-norme pour les clients pour leurs dédouanements, leurs réponses aux exigences de l'OEA, de traçabilité, et d'archivage des opérations douanières. Site web : [www.deltadouane.com](http://www.deltadouane.com)

# AKANEA

LOGICIELS EXPERTS  
au cœur du Commerce International

LOGISTIQUE ET  
TRANSPORT INTERNATIONAL

DOUANE



“ Accélérateur de  
croissance au cœur  
de la supply-chain  
depuis plus de 25 ans ”



09 72 72 23 62  
(appel non surtaxé)

[www.akanea.com](http://www.akanea.com)



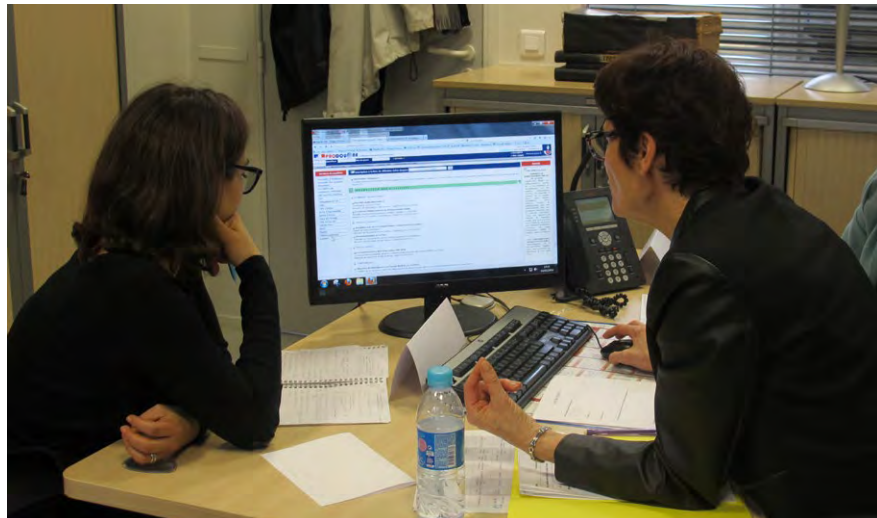
## Interview.

Marianne Artusio-Chenot,  
responsable douane chez *Dow AgroSciences SAS*.

Dow Chemical est une multinationale américaine, géant mondial dans la fabrication et la distribution de produits chimiques. Fortement implantée en France (6 sites de production, 7 laboratoires, 1 300 collaborateurs), elle a réalisé depuis notre pays près d'un milliard de dollars de ventes en 2016. Près de 80 % des produits fabriqués sur ses sites français sont exportés.

### Comment la douane vous accompagne et vous conseille ?

**Marianne Artusio-Chenot :** DOW réalise une centaine de déclarations par mois à l'import et plus de 500 à l'export. Grâce au partenariat que nous avons établi très tôt avec la douane française, nous avons pu optimiser nos flux, à la fois d'un point de vue administratif, mais également d'un point de vue financier. Nous travaillons en étroite coopération avec le Pôle d'Action Économique (PAE) de Strasbourg ou le bureau de douane d'Haguenau dont nous dépendons. Ces services douaniers nous accompagnent en analysant nos besoins et en construisant, avec nous, une organisation réglementaire et opérationnelle sur mesure. Sur les projets que nous avons menés ces deux dernières années, la douane a su s'adapter à la complexité de nos problématiques et surtout faire preuve de la réactivité nécessaire dans le monde des entreprises internationales, milieu économique en constante évolution.



### Quelles facilitations douanières avez-vous mises en place dans votre société ?

**M. Artusio-Chenot :** Avec l'accompagnement de la douane, nous avons mis en place des procédures simplifiées de dédouanement qui ont permis de réduire à quelques minutes seulement les formalités de dédouanement de nos produits mais aussi de les dédouaner directement sur nos sites de production. Tout se fait à « domicile », dans nos usines. De plus, tout le traitement administratif est centralisé auprès

d'un seul bureau de douane, et cela, quel que soit le site d'importation en France.

Nous bénéficions également de nombreuses autorisations douanières pour optimiser le paiement des droits de douane et de la TVA à l'importation :

- les suspensions tarifaires, prévues à la mesure 15 du plan « Dédouanez en France », qui nous permettent d'importer des produits en exonération de droits de douane.

**En 2016, nous avons réalisé 16 millions de dollars d'économie grâce à ce dispositif ;**



## ET SI CHANGER VOTRE REGARD



Depuis 1972, la mission de l'ODASCE est d'alerter les entreprises sur l'importance d'une réglementation douanière maîtrisée. En effet, toute entreprise dont la marchandise passe les frontières est concernée par la réglementation douanière. N'oublions pas que sa responsabilité pénale est automatiquement engagée, qu'elle sous-traite ou non sa gestion opérationnelle.

Connaître le code des douanes est une protection contre les risques de contentieux, de blocage ou de destruction mais également une source souvent inexploitée de compétitivité. La réglementation offre des facilitations aux opérateurs avertis et un pass frontière « VIP » aux opérateurs agréés. La dématérialisation totale des informations de la supply chain va de toute façon impacter les entreprises. Pourquoi ne pas en profiter pour analyser puis optimiser votre douane d'entreprise ?

Du curieux à l'expert, l'ODASCE vous attend les **16 et 17 novembre 2017 à Strasbourg pour son 14<sup>e</sup> Colloque Douanier Européen**. Deux jours de témoignages, de débats et d'ateliers pour répondre à « qui ? comment ? et pourquoi ? » la douane en entreprise est un vecteur d'agilité !

CONTACT : [contact@odasce.org](mailto:contact@odasce.org) – [www.odasce.asso.fr](http://www.odasce.asso.fr)

ADRESSE : 24, rue Chauchat – 75009 PARIS • TÉL. : +33 (0)1 55 34 76 80



Il existe, dans le monde entier, de nombreux accords de libre-échange (FTA) permettant de réduire les taxes douanières. Mais vous ne pourrez profiter de ce potentiel de réductions qu'en respectant impérativement un nombre de règles d'origine complexes et spécifiques à un produit. Ces réductions des coûts sont toutefois essentielles pour réussir sur un marché international.

Le système OCS (Origin Calculation System) de MIC aide à exploiter précisément ces avantages pour être en avance sur vos concurrents.

#### Autrement dit : feu vert pour ...

- la gestion correcte des déclarations des fournisseurs
- une utilisation correcte des accords de libre-échange
- des calculs d'origine optimisés
- une réduction de la saisie manuelle des données et de la redondance dans les processus
- pour des documentations détaillées

Toutes les solutions MIC sont disponibles comme solution interne ou solution hébergée (SaaS - Software as a Service) ! Vous voulez de savoir plus sur MIC OCS? Contactez-nous:



**mic**  
customs solutions



# 5. Économiser.

- le régime douanier du perfectionnement actif nous permet d'importer des matières premières en exonération de droits de douane et de TVA, dès lors que les produits finis fabriqués à partir de ces matières font ensuite l'objet d'une réexportation. **Nous avons ainsi économisé près de 1,5 million de dollars en 2016 ;**
- à l'export, grâce au régime douanier du perfectionnement passif, nous exportons des matières premières hors UE et réimportons les produits finis fabriqués à partir de ces matières sans acquitter, ni droits de douane ni TVA sur la valeur des matières premières. Cette facilité nous a fait économiser 200000 dollars en 2016 ;
- avec l'autorisation d'exportateur agréé, nous exportons vers les pays partenaires de l'UE sur la base d'un document d'origine UE, ce qui



## « La douane nous a permis d'économiser 20 millions de dollars en 2016. »

permet à nos clients étrangers de ne pas acquitter de droits de douane à l'import dans leur pays. Cela confère à nos produits un avantage concurrentiel certain.

Nous avons également choisi de poursuivre et renforcer ce partenariat avec la douane en devenant Opérateur Économique Agréé (OEA). Ce statut nous permet de bénéficier d'un traitement prioritaire auprès des autorités douanières et de toutes les simplifications et optimisations existantes.

### Quels sont les avantages que vous en retirez : temps, gains financiers, simplification des démarches... ?

**M. Artusio-Chenet :** • Avant tout, un gain financier certain : **près de 20 millions \$ en 2016 (toutes autorisations confondues)**, sans compter le bénéfice économique lié à la centralisation de la gestion de nos formalités déclaratives ;

- également **un gain opérationnel** évident, puisque nos flux sont facilités et accélérés : la douane ne constitue plus un risque de blocage. Les contrôles demeurent, heureusement pour notre sécurité à tous, mais ils sont ciblés et tout est mis en œuvre pour qu'ils impactent les flux le moins possible ;
- enfin, et surtout, ce partenariat nous permet de **sécuriser**

**notre activité.** Les opérations internationales se complexifient chaque jour davantage, tout comme la réglementation. Travailler en étroite collaboration avec la douane nous permet de renforcer la sécurité juridique de nos opérations. Pour notre société, le respect de la « compliance » est une condition *sine qua non* pour opérer à l'international. Notre partenariat avec la douane française est donc un atout majeur.

### Est-ce que le plan « Dédouanez en France » répond à vos attentes ?

**M. Artusio-Chenet :** Il répond à une grande partie d'entre elles, dans la mesure où il est orienté vers la simplification et la dématérialisation des opérations douanières. Il permet d'accélérer nos flux, mais également d'en assurer une traçabilité globale, à l'échelle de la totalité de nos opérations. Ainsi, la centralisation des déclarations, et ce quel que soit le lieu d'importation en France, nous permettra de garantir de meilleurs suivi, contrôle et reporting des opérations déclarées en notre nom. De même, les simplifications et allègements en matière de garantie bancaire nous ont permis de réduire considérablement les montants engagés et de réaliser à la fois des gains de trésorerie et une réduction de coûts.



# 6. Marseille.

---

La douane et les acteurs du port de Marseille se mobilisent pour plus de compétitivité et d'attractivité.





# Interview.

Sandra Francerie-Delieu, chef du Pôle d'Action Économique (PAE) de la direction régionale des douanes et droits indirects de Marseille.

## Quelles sont les axes majeurs du plan « Dédouanez en France » ?

**Sandra Francerie-Delieu :** Deux axes sont essentiels pour notre direction de Marseille regroupant les plates-formes portuaire et aéroportuaire de Fos et Marignane. Le premier consiste à faciliter le dédouanement en France grâce à l'optimisation des formalités douanières à l'international, la sécurisation des flux des opérateurs (valorisation et octroi de statuts OEA), la fluidification des opérations douanières (réduction des délais d'immobilisation des marchandises, développement du traitement différencié des OEA). Le second, c'est l'accompagnement des entreprises tournées vers l'international, d'autant plus concret depuis l'entrée en application du nouveau code des douanes de l'Union (CDU) le 1<sup>er</sup> mai 2016.

## À travers les 40 mesures mises en place, quels étaient les objectifs de la douane ?

**S. Francerie-Delieu :** Avec ce plan, nous souhaitons placer les entreprises au cœur des priorités de la douane française et œuvrer davantage en faveur du développement économique. Pour cela, nous avons rassemblé au sein d'un même document, synthétique, concret et pratique, des mesures existantes et des mesures innovantes comme la création de

clubs OEA. Ce plan valorise le travail réalisé par la douane, au quotidien, depuis de nombreuses années, et constitue un engagement fort envers les entreprises.

## Un an après l'entrée en application du CDU, quel est le bilan en matière de simplification des procédures douanières ?

**S. Francerie-Delieu :** Nous fêtons la première année du CDU en mai, le bilan est très positif. Sur le terrain, je constate que les entreprises et les services douaniers s'approprient sereinement l'ensemble des nouveautés liées au CDU. Nous avons jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2019 pour transformer les procédures existantes. Le dédouanement centralisé national, une des mesures phares du CDU, commence à être bien appréhendé par les professionnels. Il leur permet d'avoir un interlocuteur douanier unique, auprès duquel ils réalisent toutes leurs formalités pour

l'ensemble de leurs marchandises, quels que soient leur lieu de passage et les modalités de dédouanement. Cette mesure vise l'efficacité, la rationalisation et l'optimisation des procédures douanières.

## Ces mesures permettent-elles de renforcer la sécurité des marchandises et donc de favoriser la croissance du commerce international ?

**S. Francerie-Delieu :** Oui, sans aucun doute. Nous devons prendre en compte les impératifs logistiques et commerciaux des importateurs et exportateurs, leur besoin de fluidité, de rapidité et les concilier avec nos impératifs de contrôle et de sécurisation des flux. Sur nos plates-formes logistiques, nous valorisons les opérateurs fiables (OEA), à savoir 85 % d'entre eux dans le port de Marseille-Fos. C'est un gage de sécurité des intervenants et de la chaîne logistique internationale : le synonyme d'un port fiable.



# NOUS LE **PROGRÈS**, ON L'ACCÉLÈRE !



Sécurité



Mobilité



Productivité



Flexibilité



Support

## La Data au service de votre performance.

Flexsi accompagne depuis près de 25 ans un millier de clients PME et grands groupes dans leurs projets d'accélération de performance numérique. La Vision Flexsi de la Data Performance est simple : les données révèlent leurs potentialités et leur puissance en devenant mobiles et accessibles dans tout votre environnement de travail et tous vos supports de communication. Nous garantissons leur sécurité et notre accompagnement est sans faille. Derrière chacune de vos données se cache une valeur prometteuse. Nos solutions numériques, efficaces, rapides et pérennes les organisent et les renforcent pour accélérer votre activité jour après jour.

### Pour en savoir plus sur votre Data Performance numérique

Céline Clément  
01 55 65 17 17  
c.clement@flexsi.fr

[www.flexsi.fr](http://www.flexsi.fr)

contact@flexsi.fr



FLEXSI la Data Performance





## Interview.

Marie-Hélène Pasquier,  
secrétaire générale de l'Union Maritime et Fluviale  
de Marseille-Fos (UMF).

### Quel est l'impact du plan « Dédouanez en France » sur vos relations avec la douane ?

**Marie-Hélène Pasquier :** Depuis plus de vingt ans, le Syndicat Maritime des Transitaires de Marseille entretient d'étroites relations avec la direction régionale des douanes et droits indirects de Marseille. Nous organisons des réunions trois fois par an pour aborder les réglementations, la fluidité et l'attractivité du port de Marseille-Fos.

Nous menons aussi un travail d'accompagnement des entreprises à chaque étape importante : lors des changements de réglementation, comme la mise en place du système Delta, de l'Opérateur Économique Agréé (OEA) ou du code des douanes de l'Union (CDU) en mai 2016. Le plan « Dédouanez en France » en fait partie. On peut citer notamment les nouvelles dispositions sur le dédouanement centralisé national ou l'autoliquidation de la TVA à l'import qui ont un impact direct sur les entreprises. Nous les aidons à tirer profit des différentes réglementations et à les considérer, non pas comme des contraintes mais comme des opportunités de repenser le rôle des représentants en douane. L'enjeu de ce plan à terme est de conserver le dédouanement centralisé en France malgré la concurrence européenne, notamment celle du port d'Anvers.

### Les mesures de ce plan permettent-elles de renforcer la compétitivité du port de Marseille, 1<sup>er</sup> port de France et 6<sup>e</sup> port d'Europe ?

**M.-H. Pasquier :** Grâce à la réforme de 2011, le port de Marseille a gagné en productivité et en fiabilité, a redonné confiance aux chargeurs et a regagné des parts de marché. La compétition se fait aujourd'hui sur la fluidité du passage portuaire, le dédouanement étant un élément clé de cette fluidité. Le plan « Dédouanez en France » présente des avancées et nous devons nous préparer à l'échéance du dédouanement centralisé communautaire (2020), qui accroîtra encore la concurrence entre les douanes des pays membres et donc entre les places portuaires. Toutes les administrations de contrôle des marchandises sont concernées par cet enjeu. Seule une concertation régulière entre acteurs publics et privés liés au passage portuaire permettra de conserver et promouvoir le dédouanement à Marseille-Fos.

### Quels sont les outils les plus efficaces pour le développement du commerce maritime ?

**M.-H. Pasquier :** Grâce à notre collaboration avec la douane, nous avons obtenu en mai 2016 le dédouanement anticipé pour les transitaires ayant le statut



OEA, une mesure réclamée par les professionnels. Avant même l'arrivée du cargo, l'entreprise peut anticiper l'enlèvement de son container et gagner ainsi un temps précieux.

La dématérialisation des opérations participe aussi à la simplification des procédures. Le Cargo Community System AP+, un système informatique collaboratif réunissant tous les acteurs portuaires de Marseille-Fos ainsi que la douane, trace tous les statuts physiques et administratifs de la marchandise, tout au long de la chaîne logistique, et ce jusqu'au dernier kilomètre ! Nous travaillons d'ailleurs de concert à la mise en place du futur système informatique, le CI5, début 2018. Enfin, nous avançons avec la douane sur la création d'un point unique regroupant tous les services de contrôle des marchandises (phytosanitaire, vétérinaire, fraudes, douane) qui permettra d'augmenter de manière significative la fluidité du port de Marseille.



# 6. Marseille.



## Interview.

Benjamin Cordier,  
responsable logistique Import de la société *Wiko*.

**Comment Wiko, une marque marseillaise présente à l'international, a vécu la mise en place du plan « Dédouanez en France » ?**

**Benjamin Cordier :** Le plan est arrivé à point nommé pour Wiko qui a entamé de réelles démarches avec la douane en avril 2015. L'essentiel de notre fret est aérien, notre siège est basé à Marseille. Logiquement, après un premier contact avec le PAE de Marseille, nous nous sommes présentés au bureau de douane de Marignane pour expliquer nos problématiques et nos objectifs. Il nous accompagne depuis : Wiko n'aurait jamais autant progressé sur ses démarches douane sans cette collaboration active. Aujourd'hui, chacun de nos transitaires réalise ses opérations de douane mais nous conservons le contrôle de la politique globale : nous avons ainsi évité de tout confier à un seul opérateur.

**De quelle manière ce plan a-t-il favorisé le développement de vos activités et la simplification de vos procédures ?**

**B. Cordier :** Grâce au dédouanement centralisé, l'interlocuteur douanier nous connaît, cela crée une relation de confiance et d'intérêts mutuels.

La douane effectue des contrôles ciblés, il est donc intéressant pour elle d'avoir des partenaires dont la fiabilité, notamment 'documentaire', lui permet des contrôles adaptés et rapides. Cet impératif de fiabilité nous impose un effort de structure impliquant quasiment tous les services de l'entreprise, ceci notamment afin d'obtenir le statut d'OEA. Autre enjeu économique majeur pour notre entreprise, qui importe la quasi-totalité de ses marchandises : l'autoliquidation de la TVA à l'import. Wiko travaille en 'multi-transitaires' 'multi-sites' : nous avons donc construit une relation tripartite avec la douane et les transitaires. Malgré une mise en place complexe, cela nous a notamment permis d'être parmi les premiers à bénéficier de l'autoliquidation pour nos frets Express. Quant au dédouanement en moins de 5 minutes (mesure 19 du plan), il nous permet de gérer des approvisionnements en flux tendus. **Les bénéfices sont évidents pour Wiko : économies de trésorerie, de temps et structuration de notre gestion documentaire d'ensemble.**

**Pourriez-vous nous donner un exemple de mise en place de**

**ces nouveaux flux ?**

**B. Cordier :** Par le biais du bureau de Marignane, nous avons demandé l'autorisation de passage en lieu de dédouanement agréé pour notre entrepôt parisien, zone déjà dédiée et sécurisée. Pour les camions en provenance d'Europe, ils pourront éviter de passer par Roissy : le dédouanement se fera directement dans notre entrepôt. En évitant ce détour « stop douane », c'est une journée entière gagnée en préparation et re-livraison, soit 10 à 15 % de temps sur l'ensemble du flux et ce sans changer nos tarifs de transport. Un gain appréciable !

**Comment qualifieriez-vous vos relations avec la douane ?**

**B. Cordier :** Notre bureau de douane centralisateur connaît notre activité, nos contraintes et nos objectifs en matière de performance logistique : il nous aide à conjuguer optimisation du flux et respect de la réglementation. Cette relation constructive est bénéfique pour tous. Faire l'effort de se rapprocher de la douane dans une démarche volontariste, c'est pour une entreprise, au-delà des efforts initiaux, la quasi-garantie d'une meilleure performance d'ensemble de ses services.



PARUTION TRIMESTRIELLE


Directrice de la publication : Rodolphe GINTZ

• Directeur de la rédaction : Serge PUCETTI


• Rédacteur en chef : le Bureau de l'Information et de la Communication

• Crédits photos : GPMM, Christophe Dubois, Istock, Bercy Photos et

DGDDI

• Conception et réalisation :  Cithéa

www.citheacommunication.fr • Impression : Imprimerie MORLAULT

Imprimé en France  • Quantité : 20100 exemplaires.

• ISSN 2431-3246 (imprimé) ; ISSN 2553-100X (en ligne)

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit intégrale ou partielle, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdit sans l'autorisation de la société Cithéa communication, sauf dans les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle. Cithéa communication / Cithéa Stratégies - Tous droits réservés. Le magazine n'est en aucun cas responsable des photos, des textes et illustrations qui lui sont adressés. La société Cithéa communication ne saurait être tenue responsable pour toute erreur ou omission dans les textes et illustrations de la publication. Les informations contenues dans cet ouvrage sont données à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de Cithéa communication.



# Ensemble, l'Europe nous appartient.

Nos équipes d'experts vous accompagnent dans toutes les étapes de l'acheminement de vos colis en Europe.



Grâce à DPDgroup, vous bénéficiez de tout le savoir-faire d'un opérateur unique sur l'ensemble du réseau routier européen. Avec notre certification OEA, vos envois sont sécurisés et prioritaires en cas de contrôle en douane.

Les délais d'attente sont réduits au maximum et les frontières s'ouvrent à vos expéditions...

Simple, pratique, nos solutions spéciales Europe sont pensées pour simplifier toutes vos transactions.

Faites confiance à DPD, votre partenaire au quotidien.

Renseignez-vous sur [www.dpd.fr](http://www.dpd.fr)

# COORDONNÉES DES CELLULES CONSEIL AUX ENTREPRISES

directement rattachées au pôle d'action économique de chaque direction régionale des douanes et droits indirects

**Avant toute décision sur la mise en place de procédures douanières, prenez rendez-vous avec le pôle d'action économique de votre région.**

## MÉTROPOLE

**AIX-EN-PROVENCE** départements 04, 05, 13 (cantons d'Aix en Provence 1 et 2, Châteaurenard, Péliganne, Salon-de-Provence, Trets), 83, 84  
Tél : 09 70 27 91 09  
Télécopie : 04 42 59 46 58  
[pae-provence@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-provence@douane.finances.gouv.fr)

**AJACCIO (2B-2A)**  
Tél : 09 70 27 89 16  
Télécopie : 04 95 51 39 00  
[pae-corse@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-corse@douane.finances.gouv.fr)

**AMIENS** dépt. 02, 60, 80  
Tél : 09 70 27 11 00  
Télécopie : 03 22 46 40 13  
[pae-picardie@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-picardie@douane.finances.gouv.fr)

**ANNECY** dépt. 01, 74 (arrondissements de St-Julien-en-Genevois, Thonon-les-Bains, Annecy)  
Tél : 09 70 27 30 34  
Télécopie : 04 50 51 00 68  
[pae-leman@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-leman@douane.finances.gouv.fr)

**BAYONNE** dépt. 40, 64  
Tél : 09 70 27 58 30  
Télécopie : 05 59 31 46 11  
[pae-bayonne@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-bayonne@douane.finances.gouv.fr)

**BESANÇON** dépt. 25, 39, 70, 90  
Tél : 09 70 27 66 16  
Télécopie : 03 81 81 81 32  
[pae-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

**BORDEAUX** dépt. 24, 33, 47  
Tél : 09 70 27 55 82  
Télécopie : 05 59 31 46 11  
[pae-bordeaux@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-bordeaux@douane.finances.gouv.fr)

**CAEN** dépt. 14, 50, 61  
Tél : 09 70 27 45 20  
Télécopie : 02 31 39 46 00  
[pae-basse-normandie@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-basse-normandie@douane.finances.gouv.fr)

**CHAMBERY** dépt. 38 (arrondissement de Grenoble), 73, 74 (arrondissement de Bonneville)  
Tél : 09 70 27 34 36  
Télécopie : 04 79 85 28 61  
[pae-chambery@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-chambery@douane.finances.gouv.fr)

**CLERMONT-FERRAND** dépt. 03, 15, 43, 63  
Tél : 09 70 27 32 59  
Télécopie : 04 73 34 79 30  
[pae-auvergne@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-auvergne@douane.finances.gouv.fr)

**DIJON** dépt. 21, 58, 71, 89  
Tél : 09 70 27 64 12  
Télécopie : 03 80 41 39 71  
[pae-bourgogne@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-bourgogne@douane.finances.gouv.fr)

**DUNKERQUE** dépt. 59 (arrondissement de Dunkerque), 62  
Tél : 09 70 27 07 24 / 25  
Télécopie : 03 28 61 33 27  
[pae-dunkerque@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-dunkerque@douane.finances.gouv.fr)

**LE HAVRE** dépt. 76 (arrondissement du Havre)  
Tél : 09 70 27 41 41  
Télécopie : 02 35 19 51 36  
[pae-le-havre@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-le-havre@douane.finances.gouv.fr)

**LILLE** dépt. 59 (arrondissement de Lille)  
Tél : 09 70 27 13 05  
Télécopie : 03 28 36 36 78

Arrondissements de Valenciennes, Douai, Avesnes-sur-Helpe, Cambrai :  
Tél : 09 70 27 09 95  
Télécopie : 03 27 45 80 25  
[pae-lille@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-lille@douane.finances.gouv.fr)

**NANCY** dépt. 54, 55, 57, 88  
Tél : 09 70 27 75 48  
Télécopie : 03 83 17 72 12  
[pae-lorraine@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-lorraine@douane.finances.gouv.fr)

**LYON** dépt. 07, 26, 38 (arrondissements de Vienne, La Tour-du-Pin), 42, 69  
Tél : 09 70 27 27 89 / 87  
Télécopie : 04 78 42 88 39  
[pae-lyon@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-lyon@douane.finances.gouv.fr)

**MARSEILLE** dépt. 13 (cantons d'Allauch, Arles, Aubagne, Berre-l'Étang, Gardanne, Istres, La Ciotat, Marignane, Marseille 1 à 12, Martigues, Salon-De-Provence, Vitrolles)  
Tél : 09 70 27 84 29 / 26  
Télécopie : 04 91 19 77 95  
[pae-marseille@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-marseille@douane.finances.gouv.fr)

**MONTPELLIER** dépt. 30, 34, 48  
Tél : 09 70 27 69 44  
Télécopie : 04 67 58 79 15  
[pae-montpellier@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-montpellier@douane.finances.gouv.fr)

**MULHOUSE** dépt. 68  
Tél : 09 70 27 78 26  
Télécopie : 03 89 66 35 99  
[pae-mulhouse@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-mulhouse@douane.finances.gouv.fr)

**NANTES** dépt. 44, 49, 53, 72, 85  
Tél : 09 70 27 51 14  
Télécopie : 02 40 73 37 95  
[pae-nantes@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-nantes@douane.finances.gouv.fr)

**NICE** dépt. 06  
Tél : 09 70 27 87 30  
Télécopie : 04 93 16 94 81  
[pae-nice@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-nice@douane.finances.gouv.fr)

**ORLEANS** dépt. 18, 28, 36, 37, 41, 45  
Tél : 09 70 27 65 00  
Télécopie : 02 38 62 92 73  
[pae-orleans@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-orleans@douane.finances.gouv.fr)

**ORLY** (aéroport d'Orly)  
Tél : 01 49 75 84 11  
Télécopie : 01 49 75 84 01  
[pae-orly@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-orly@douane.finances.gouv.fr)

**PARIS** dépt. 75  
Tél : 09 70 27 19 29  
Télécopie : 01 42 40 47 90  
[pae-paris@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-paris@douane.finances.gouv.fr)

**PARIS-EST** dépt. 77, 93, 94  
Tél : 09 70 27 21 27 / 30  
Télécopie : 01 60 17 85 77  
[pae-paris-est@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-paris-est@douane.finances.gouv.fr)

**PARIS-ouest** dépt. 78, 91, 92, 95  
Tél : 09 70 27 23 94  
Télécopie : 01 34 51 30 78  
[pae-paris-ouest@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-paris-ouest@douane.finances.gouv.fr)

**PERPIGNAN** dépt. 11, 66  
Tél : 09 70 27 71 60  
Télécopie : 04 68 50 51 61  
[pae-perpignan@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-perpignan@douane.finances.gouv.fr)

**POITIERS** dépt. 16, 17, 19, 23, 79, 86, 87  
Tél : 09 70 27 51 69  
Télécopie : 05 49 42 32 29  
[pae-poitiers@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-poitiers@douane.finances.gouv.fr)

**REIMS** dépt. 08, 10, 51, 52  
Tél : 09 70 27 80 26 / 23  
Télécopie : 03 26 40 96 88  
[pae-champagne-ardenne@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-champagne-ardenne@douane.finances.gouv.fr)

**RENNES** dépt. 22, 29, 35, 56  
Tél : 09 70 27 51 46  
Télécopie : 02 99 31 89 64  
[pae-bretagne@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-bretagne@douane.finances.gouv.fr)

**ROISSY** (aéroports de Roissy et du Bourget)  
Tél : 01 48 62 62 88 / 75 28  
Télécopie : 01 48 62 66 85  
[pae-roissy@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-roissy@douane.finances.gouv.fr)

**ROUEN** dépt. 27, 76 (arrondissements de Rouen, Dieppe)  
Tél : 09 70 27 39 11  
Télécopie : 02 35 52 36 82  
[pae-rouen@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-rouen@douane.finances.gouv.fr)

**STRASBOURG** dépt. 67  
Tél : 09 70 27 77 36  
Télécopie : 03 88 25 66 11  
[pae-strasbourg@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-strasbourg@douane.finances.gouv.fr)

**TOULOUSE** dépt. 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82  
Tél : 09 70 27 60 00  
Télécopie : 05 61 21 81 65  
[pae-midi-pyrenees@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-midi-pyrenees@douane.finances.gouv.fr)

## OUTRE-MER

**GUADELOUPE** dépt. 971  
Tél : (0590) 41 19 40  
Télécopie : (0590) 41 19 43  
[pae-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr)

**GUYANE** dépt. 973  
Tél : (0594) 29 74 73  
Télécopie : (0594) 29 74 74  
[pae-guyane@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-guyane@douane.finances.gouv.fr)

**LA REUNION** dépt. 974  
Tél : (0262) 90 81 00  
Télécopie : (0262) 41 09 81  
[pae-reunion@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-reunion@douane.finances.gouv.fr)

**MARTINIQUE** dépt. 972  
Tél : (0596) 70 72 81  
Télécopie : (0596) 70 73 65  
[pae-martinique@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-martinique@douane.finances.gouv.fr)

**MAYOTTE** dépt. 976  
Tél : (0269) 61 42 22  
Télécopie : (0269) 62 02 07  
[douane.mayotte@douane.finances.gouv.fr](mailto:douane.mayotte@douane.finances.gouv.fr)

**NOUVELLE-CALÉDONIE** dépt. 988  
Tél : (00687) 26 53 00-00  
Télécopie : (00687) 27 64 97  
[douanes.nc@offratel.nc](mailto:douanes.nc@offratel.nc)

**POLYNÉSIE française** dépt. 987  
Tél : (00689) 40 50 55 58  
Télécopie : (00689) 40 43 55 45  
[oce-polynesie@douane.finances.gouv.fr](mailto:oce-polynesie@douane.finances.gouv.fr)

**SAINT-PIERRE-et-MIQUELON** dépt. 975  
Tél : (0508) 41 17 41  
Télécopie : (0508) 41 41 94  
[dr-saint-pierre-et-miquelon@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-saint-pierre-et-miquelon@douane.finances.gouv.fr)

Direction générale des douanes et droits indirects

11, rue des Deux Communes - 93 558 Montreuil Cedex  
Téléphone : 01 57 53 47 03 - Télécopie : 01 57 53 49 37

W [douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr) •  Twitter : @douane\_france • Mai 2017 •

Infos Douane Service

0811 20 44 44

Service 0,06 € / min  
+ prix appel

